

GUIDE D'ANIMATION

ATELIER D'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

DÉCONSTRUIRE LES MYTHES ENVERS LES PERSONNES MIGRANTES

PUBLIÉ EN SEPTEMBRE 2026



AMNISTIE
INTERNATIONALE



Amnistie internationale est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenu-e-s de rendre des comptes. Essentiellement financée par ses membres et des dons individuels, Amnistie internationale est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux. Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.

Vous avez des questions concernant le contenu de la trousse ou la manière de l'utiliser ?
N'hésitez pas à nous contacter : education@amnistie.ca.

Cette trousse pédagogique a été publiée en septembre 2026 par
Amnistie internationale Canada francophone
Maison du développement durable
50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 500
Montréal (Québec) H2X 3V4

amnistie.ca

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION AU GUIDE D'ANIMATION	2
CONTENU DE LA TROUSSE PÉDAGOGIQUE	2
PRÉSENTATION DE L'ATELIER	3
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	4
PRÉPARATION À L'ATELIER	4
CADRE DE L'ACTIVITÉ APPRENDRE SANS REPRODUIRE LES VIOLENCES	5
DURÉE SUGGÉRÉE	5
GUIDE D'ANIMATION – CONTENU DE CHAQUE DIAPOSITIVE	6
INTRODUCTION	6
DIAPOSITIVE 1 - PRÉSENTATION	6
DIAPOSITIVE 2 - OBJECTIFS DE L'ATELIER	6
DIAPOSITIVE 3, 4 ET 5 - BRISE-GLACE - ACTIVITÉ 1 : POURQUOI LES GENS MIGRENT-ILS ?	7
PARTIE 1 - REPÉRER LES MYTHES ET LES DISCOURS STIGMATISANTS À L'ÉGARD DES PERSONNES MIGRANTES	10
DIAPOSITIVE 6 : ACTIVITÉ 2 – ÉTAPE 1 LECTURE INDIVIDUELLE	11
DIAPOSITIVE 7 – ACTIVITÉ 2 – ÉTAPE 2 RÉFLEXION COLLECTIVE	12
PARTIE 2 - DÉCONSTRUIRE LES MYTHES ET LES DISCOURS STIGMATISANTS À L'ÉGARD DES PERSONNES MIGRANTES	14
DIAPOSITIVE 8 : ACTIVITÉ 3	14
DIAPO 9 : À RETENIR	16
CLÔTURE DE L'ACTIVITÉ	17
DIAPOSITIVE 10 - POURQUOI AMNISTIE INTERNATIONALE S'INTÉRESSE-T-ELLE AUX MYTHES SUR LES PERSONNES MIGRANTES ?	17
DIAPOSITIVE 11 - PISTES D'ACTIONS	18
DIAPOSITIVE 12 - ENGAGE-TOI AVEC AMNISTIE – SUIS-NOUS !	19
ÉVALUATION PAR LES PERSONNES ANIMATRICES	20
BIBLIOGRAPHIE ET RESSOURCES	21
ANNEXES	22
ANNEXE 1 : COMPRENDRE LES DYNAMIQUES MONDIALES DU DÉRACINEMENT	22
ANNEXE 2 : ACTIVITÉ 1 – PARCOURS MIGRATOIRES	27
ANNEXE 3 : ACTIVITÉ 2 – SUGGESTIONS D'ARTICLES	31
ANNEXE 4 : ACTIVITÉ 2 – QUESTIONS POUR LA RÉFLEXION EN SOUS-GROUPES	43
ANNEXE 5 : ACTIVITÉ 3 – DOCUMENTS À IMPRIMER	45
ANNEXE 6 : TABLEAU DE RÉPONSES AUQUEL SE RÉFÉRER POUR LES ACTIVITÉS 2 ET 3	59

INTRODUCTION AU GUIDE D'ANIMATION

CONTENU DE LA TROUSSE PÉDAGOGIQUE

Cette trousse pédagogique comprend les outils suivants :

- Un **support visuel** [téléchargeable](#) en format **PowerPoint** ;
- Le **guide d'animation** que vous tenez entre vos mains, que l'on peut aussi [télécharger](#) (vous y trouverez les informations à transmettre pour chaque diapositive du support visuel ainsi que des activités participatives avec leur durée suggérée) ;
- Un **livret éducatif**, [Brisons les mythes sur les personnes im.migrantes](#), produit en collaboration avec l'Observatoire pour la justice migrante, disponible sur notre site Web et pouvant également être commandé, selon les quantités disponibles ;
- Une [évaluation à remplir en ligne](#).

Ressources complémentaires :

- La [trousse pédagogique « Réfugié-e-s et préjugés »](#), qui est disponible sur notre site Internet.

→ Elle permet de mieux comprendre la réalité des personnes réfugiées, les termes qui y sont associés et les préjugés à leur égard, tandis que le présent atelier élargit la réflexion à l'ensemble des personnes migrantes, dont font partie les personnes réfugiées. Afin de maintenir la durée de l'atelier à environ 75 minutes, les activités de la trousse « Réfugié-e-s et préjugés » n'y ont pas été intégrées. Toutefois, la section « Comprendre les dynamiques mondiales du déracinement », qui porte sur la **cartographie des personnes réfugiées**, a été actualisée et ajoutée à l'**annexe 1** de ce guide. **Nous vous conseillons d'effectuer cette activité avant le présent atelier ou de l'intégrer si vous disposez de suffisamment de temps.** Elle permet de constater que la majorité des personnes réfugiées sont accueillies dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, qui se trouvent souvent près de leur pays d'origine.

- Le [site Web Change ta vision](#), qui propose des outils pour déconstruire les mythes et les préjugés liés à l'immigration, notamment un outil d'analyse de contenus médiatiques permettant de repérer les informations trompeuses, biaisées ou non fondées sur des faits vérifiables.

PRÉSENTATION DE L'ATELIER

L'atelier « Déconstruire les mythes sur les personnes migrantes » s'adresse aux personnes de 14 ans et plus. Il les invite à mieux comprendre les réalités migratoires et à remettre en question les mythes, les préjugés et les discours stigmatisants à l'égard des personnes migrantes. Ces mythes et préjugés ne concernent pas que les personnes migrantes, mais aussi certaines personnes racisées nées au Canada ou qui y sont établies depuis longtemps et sont parfois, à tort, perçues comme migrantes, notamment en raison de leur apparence, de leur nom ou de leur origine présumée.

La première activité de l'atelier permet de mieux comprendre la diversité des parcours migratoires et les différentes raisons qui peuvent pousser ou contraindre une personne à quitter son milieu de vie.

Les participant·e·s sont ensuite invité·e·s à analyser de façon critique des discours médiatiques et politiques sur l'immigration afin d'y repérer des mythes, des généralisations, des informations trompeuses et des formules stigmatisantes. Des activités en sous-groupes leur permettent d'apprendre à distinguer les faits des opinions, à s'interroger sur les effets de certains discours et les intentions qui les sous-tendent et à utiliser des faits et des données fiables pour déconstruire les mythes.

Enfin, l'atelier aborde ces apprentissages dans une perspective de droits humains : les participant·e·s réalisent **que les personnes migrantes, réfugiées ou demandeuses d'asile ont des droits humains** et réfléchissent à des moyens d'agir, individuellement ou collectivement, pour déconstruire les préjugés et défendre ces droits.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Comprendre la diversité des parcours migratoires et les différentes raisons qui poussent ou contraignent certaines personnes à migrer.
- Réfléchir à sa perception des personnes migrantes et déconstruire les mythes, préjugés et stéréotypes à leur égard.
- Développer son esprit critique en analysant les discours médiatiques et politiques sur l'immigration et en distinguant les faits des opinions et des informations trompeuses.
- Comprendre les effets des discours stigmatisants sur les personnes migrantes et faire le lien avec les droits humains.
- Réfléchir à ce que l'on peut faire pour déconstruire les mythes et défendre les droits des personnes migrantes.

PRÉPARATION À L'ATELIER

- Informez-vous sur le contexte dans lequel vous animerez l'atelier et la composition du groupe (âge, nombre de participant·e·s, niveau de connaissances sur les droits humains, parcours migratoires, etc.) ;
- Exercez-vous à présenter le contenu de l'atelier (activités participatives et contenu théorique) pour vous assurer d'être en mesure de bien répondre aux éventuelles questions des participant·e·s ;
- Préparez votre matériel, dont la présentation PowerPoint, pour les différentes activités de l'atelier.
- Lisez le livret « Brisons les mythes sur les personnes im.migrantes ! » (Disponible sur notre site Internet) : <https://amnistie.ca/livret-brisons-les-mythes-sur-les-personnes-immigrantes>;
- Consultez le site Change ta vision : <https://changetavision-amnistie.ca/fr>

CADRE DE L'ACTIVITÉ | APPRENDRE SANS REPRODUIRE LES VIOLENCES

Étant donné le thème de l'activité, il est essentiel de veiller à ce que celle-ci demeure une façon sécurisante d'apprendre et ne donne pas lieu à la reproduction de violences, même involontaire. Voici quelques conseils pour les personnes qui animeront cet atelier.

- Soyez attentif·ve aux rapports de pouvoir : certains mots, certains exemples ou certaines façons de s'exprimer peuvent renforcer des dynamiques d'oppression. Il faut exercer une vigilance active.
- Rappelez au groupe qu'il est tout à fait possible d'étudier des discriminations sans répéter de propos offensants ou stigmatisants, même à titre d'exemple.
- Encouragez les participant·e·s à utiliser des données et des faits vérifiés pour étayer leurs arguments, plutôt que de se contenter d'exprimer une opinion.
- Soulignez que la déconstruction d'un mythe est un processus collectif et faisant appel à la réflexion et que les membres du groupe peuvent y participer à leur rythme.



DURÉE SUGGÉRÉE

SECTION	DIAPOSITIVES	DURÉE SUGGÉRÉE
INTRODUCTION	1 À 5	10 À 15 MINUTES
PARTIE 1 - REPÉRER LES MYTHES ET LES DISCOURS STIGMATISANTS À L'ÉGARD DES PERSONNES MIGRANTES	6 ET 7	20 À 25 MINUTES
PARTIE 2 - DÉCONSTRUIRE LES MYTHES ET LES DISCOURS STIGMATISANTS À L'ÉGARD DES PERSONNES MIGRANTES	8 ET 9	20 À 25 MINUTES
CLÔTURE DE L'ACTIVITÉ	10 À 12	10 MINUTES
TOTAL		60 À 75 MINUTES

GUIDE D'ANIMATION – CONTENU DE CHAQUE DIAPOSITIVE

INTRODUCTION

DIAPOSITIVE 1 - PRÉSENTATION

1. Si applicable : Utilisez une brève anecdote accrocheuse pour vous présenter. Vous pouvez, par exemple, répondre à l'une de ces questions : *Pourquoi vous engagez-vous pour défendre les droits humains ? Y a-t-il un événement qui a marqué votre vie et vous a poussé·e à vous engager?*

2. Rappelez brièvement le thème de l'atelier.

« Bonjour, je m'appelle _____ et, aujourd'hui, nous allons discuter des mythes envers les personnes migrantes. Pour ma part, j'ai décidé de m'engager avec Amnistie internationale parce que... »

DIAPOSITIVE 2 - OBJECTIFS DE L'ATELIER

Avant de commencer, il est important de préciser que cette activité vise à amener les participant·e·s à remettre en question les mythes que notre société véhicule au sujet des personnes migrantes et immigrantes. L'objectif est de créer un espace d'apprentissage et de réflexion où chacun·e peut déconstruire ses idées préconçues, tout en veillant à ce que les participant·e·s directement visé·e·s par ces mythes ne soient pas exposé·e·s à des propos discriminatoires ou racistes les concernant.

Les objectifs de cet atelier sont les suivants :

- Comprendre la diversité des parcours migratoires et les différentes raisons qui poussent ou contraignent certaines personnes à migrer ;
- Réfléchir à sa propre perception des personnes migrantes et déconstruire les mythes, préjugés et stéréotypes à leur égard ;
- Développer son esprit critique en analysant les discours médiatiques et politiques sur l'immigration et en distinguant les faits des opinions et des informations trompeuses ;

- Comprendre les effets des discours stigmatisants sur les personnes migrantes et faire le lien avec les droits humains ;
- Réfléchir à ce que l'on peut faire pour déconstruire les mythes et défendre les droits des personnes migrantes.

DIAPOSITIVE 3, 4 ET 5 - BRISE-GLACE - ACTIVITÉ 1 : POURQUOI LES GENS MIGRENT-ILS ?



Durée suggérée : 5 à 10 minutes



Matériel nécessaire

- Papier et crayons.
- Si vous choisissez l'option 2, imprimez et découpez suffisamment d'exemples de parcours migratoires pour le nombre de personnes participantes. Il n'est pas nécessaire que chaque personne ait une histoire différente; plusieurs peuvent travailler à partir du même exemple. (voir annexe 2 : Activité 1 – Parcours migratoires).

Déroulement

- Invitez les participant-e-s à choisir l'une des deux options suivantes, ou choisissez-en une vous-même avant l'atelier :

Option 1 – Mon histoire migratoire

Option 2 – Parcours migratoires recueillis par Amnesty internationale

- **Vous pouvez également utiliser la cartographie des personnes réfugiées de l'annexe 1 - Comprendre les dynamiques mondiales du déracinement comme activité brise-glace ou l'ajouter à l'atelier si vous disposez de suffisamment de temps.** Elle permet de mieux comprendre les dynamiques mondiales du déracinement et de constater que la majorité des personnes réfugiées sont accueillies dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, qui se trouvent souvent près de leur pays d'origine.

Diapositive 3

Option 1 – Mon histoire migratoire

- Invitez les participant-e-s à réfléchir aux questions suivantes :



- Quel est votre parcours migratoire et celui des membres de votre famille (parents, grands-parents, ancêtres) ?
- Quelles sont les raisons qui ont motivé leur migration ?

Note pour l'animation : Cette activité peut susciter des émotions ou toucher à des réalités personnelles. Les participant·e·s ne sont jamais tenus de partager leur histoire familiale.

Diapositive 4

Option 2 – Parcours migratoires recueillis par Amnistie internationale

- Distribuez aux participant·e·s des exemples de parcours migratoires (Annexe 2 : Activité 1 – Parcours migratoires).

Les noms ont été modifiés pour préserver l'anonymat, mais les récits sont tous inspirés d'histoires réelles de personnes rencontrées par Amnistie internationale.

- Invitez les participant·e·s à réfléchir aux questions suivantes :



- Quel est le parcours migratoire de cette personne ou de cette famille ?
- Quelles sont les raisons qui ont motivé leur migration ?

Diapositive 5

Mise en commun

Après quelques minutes de réflexion individuelle, invitez les participant·e·s à échanger au sujet de leurs réponses.

Selon le temps dont vous disposez, vous pouvez aussi demander aux participant·e·s d'échanger deux par deux ou en petits groupes.

Vous pouvez ensuite utiliser les questions suivantes pour animer une discussion en grand groupe:



- Quelles sont les principales raisons qui poussent certaines personnes à migrer ?
- Les raisons évoquées sont-elles toujours les mêmes d'une personne à l'autre ?
- Qu'est-ce qui vous a marqué·e pendant cette activité ?

Éléments à faire ressortir

Les migrations sont souvent motivées par une combinaison de facteurs, notamment :

- la recherche d'un emploi ou de meilleures conditions économiques ;
- les études ;
- le regroupement familial ;
- la sécurité et la protection contre les conflits, la guerre ou la persécution ;
- les catastrophes environnementales ou les effets des changements climatiques ;
- le désir d'améliorer sa qualité de vie ou celle de sa famille.

Concluez en rappelant qu'à l'exception des peuples autochtones, nous sommes toutes et tous issu·e·s de l'immigration à différents moments de l'histoire. Chaque participant·e non autochtone a donc un ou plusieurs parcours migratoires dans son histoire familiale, même si ceux-ci remontent à plusieurs décennies ou siècles. Certains participant·e·s autochtones peuvent également avoir vécu, dans leur histoire familiale, des déplacements liés à la colonisation, aux pensionnats ou à d'autres politiques imposées.

PARTIE 1 - REPÉRER LES MYTHES ET LES DISCOURS STIGMATISANTS À L'ÉGARD DES PERSONNES MIGRANTES

Type d'activité : Analyse critique d'articles de journaux et discussion en sous-groupes.



Durée suggérée : 20 à 25 minutes

Objectif : Amener les participant·e·s à reconnaître les mythes, préjugés, stéréotypes, discours stigmatisants et fausses informations véhiculées dans certains discours médiatiques ou politiques sur les personnes migrantes, immigrantes et réfugiées.

À la fin de l'activité, les participant·e·s seront en mesure :

- de repérer les généralisations, simplifications ou informations trompeuses ;
- d'analyser leurs effets sur la perception du public et sur les personnes immigrantes ;
- de distinguer les faits des opinions ;
- d'utiliser des données fiables pour déconstruire les mythes les plus fréquents.



Matériel nécessaire

- Un article par participant·e (suggestions d'articles à [l'annexe 3](#)).
- Au moins une copie des questions de discussion par sous-groupe (voir [annexe 4](#)).
- Au moins un marqueur par équipe et une feuille pour y écrire un mythe repéré.
- Crayons ou surligneurs (facultatif).

Préparation

- Imprimez le matériel nécessaire.
- Au tableau ou sur un mur, faire deux colonnes intitulées « ARTICLES » et « MYTHES ».

ARTICLES	MYTHES

- Sélectionnez un ou plusieurs articles qui abordent des enjeux liés à l'immigration, aux personnes réfugiées ou aux à celles qui font des demandes d'asile (pour obtenir des suggestions d'articles, voir l'annexe 3). Les articles proposés dans ce guide sont associés à différents mythes présentés dans le livret *Brisons les mythes sur les personnes im.migrantes.*)
- Lire les articles choisis.

Note pour l'animation : Vous pouvez adapter cet exercice en utilisant d'autres supports, comme des articles plus récents, des publications sur les réseaux sociaux, des caricatures ou des extraits de bulletins de nouvelles, de débats électoraux ou des périodes de questions à l'Assemblée nationale ou au Parlement.

→ L'objectif n'est pas de juger les personnes citées, mais d'examiner de façon critique les idées et les récits véhiculés.

DIAPOSITIVE 6 : ACTIVITÉ 2 – ÉTAPE 1 LECTURE INDIVIDUELLE

Déroulement

Invitez les participant-e-s à lire individuellement leur article et à repérer les passages qui :

- présentent des affirmations ou des données dont ils mettent en question la véracité ;
- semblent véhiculer des préjugés ou des mythes sur les personnes immigrantes ;
- associent l'immigration à un problème social ;
- utilisent un vocabulaire alarmiste ou stigmatisant.

DIAPOSITIVE 7 – ACTIVITÉ 2 – ÉTAPE 2 RÉFLEXION COLLECTIVE

Étape 2 – Réflexion en sous-groupes

- Divisez la classe en sous-groupes de 3 à 6 personnes. Vous pouvez aussi demander aux participant·e·s d'échanger deux par deux.
- Chacun des membres d'un même groupe doit recevoir le même article.
- Distribuez au moins une copie des questions (annexe 4) et un marqueur par équipe.
- Assurez-vous que chaque équipe a au moins une feuille sur laquelle elle pourra inscrire le mythe repéré.
- Demandez aux participant·e·s de discuter des questions inscrites sur la feuille que vous leur avez distribuée, de noter leurs réponses et de désigner une personne qui présentera les principaux éléments de leurs échanges au reste du groupe.
- Indiquez aux participant·e·s qu'ils et elles devront inscrire de manière lisible, sur une feuille, le principal mythe que véhicule cet article, selon eux.

Étape 3 Retour en grand groupe

- Invitez chaque équipe à présenter brièvement :
 - l'article qu'elle devait lire ;
 - le principal mythe qu'elle a repéré.
- Demandez ensuite à chaque équipe de venir coller au tableau les feuilles correspondantes dans les colonnes « ARTICLES » et « MYTHES ».
- Pour faciliter l'animation, il est suggéré d'inviter les équipes ayant travaillé sur le même article à présenter leurs mythes l'une à la suite de l'autre. Après la présentation de la première équipe, demandez simplement aux autres si elles ont repéré le même mythe ou si elles en ont relevé un autre.
- Selon le temps dont vous disposez, vous pouvez ensuite revenir en grand groupe sur certaines des questions discutées en sous-groupes et inviter les participant·e·s à présenter les principaux éléments de leurs réflexions.

- Pour vous aider à déterminer à quel mythe correspondent les articles suggérés, vous pouvez vous référer au tableau de l'annexe 6. Toutefois, les participant·e·s pourraient repérer dans ces articles d'autres mythes que ceux qui y sont indiqués, et leurs réponses pourraient également être pertinentes. Il est donc important que les personnes animatrices aient lu attentivement les articles distribués aux participant·e·s.

Éléments de réflexion complémentaire pour alimenter le retour en groupe

Lorsque les personnes en position de pouvoir utilisent des mots pour façonner des récits et des messages à propos de votre communauté ou de votre pays, elles vous les présentent comme des faits ou des évidences. Mais est-ce bien le cas ? Ces récits sont rarement neutres. Ils peuvent refléter des préjugés, des projets politiques ou des tentatives délibérées d'influencer la manière de percevoir la réalité ou de penser des gens. Ce sont des discours minutieusement préparés par des dirigeant·e·s politiques, de puissant·e·s responsables d'entreprise, des institutions religieuses, des médias traditionnels (comme les journaux, la télévision ou la radio), des publications sur Internet ou des plateformes de réseaux sociaux. Prenons par exemple les messages du type « notre pays est envahi par les migrant·e·s » ou « nos valeurs traditionnelles sont attaquées ». Il s'agit de métaphores du conflit et de la guerre : elles transforment les différences en combat. Cela crée un sentiment de peur et d'urgence, qui donne aux gens le sentiment d'être attaqués, non pas par une armée, mais par des voisin·e·s, des migrant·e·s ou des militant·e·s. Ce type de discours, ces messages, ont un objectif : diviser les populations et promouvoir une vision biaisée de la société. Par la peur, ils jettent les bases de pratiques autoritaires pour protéger plus facilement les intérêts des puissant·e·s et priver de leurs droits les personnes qui les critiquent et les groupes marginalisés.

PARTIE 2 - DÉCONSTRUIRE LES MYTHES ET LES DISCOURS STIGMATISANTS À L'ÉGARD DES PERSONNES MIGRANTES

DIAPOSITIVE 8 : ACTIVITÉ 3

Type d'activité: Identifier individuellement des faits qui déconstruisent les mythes, puis approfondir la réflexion en groupe.



Matériel nécessaire :

- Chaque participant·e reçoit deux documents correspondant au même mythe (voir annexe 5 : Activité 3 – Matériel à imprimer):
 - une fiche explicative contenant les informations permettant de déconstruire le mythe ;
 - une feuille d'exercice présentant le même mythe sur des lunettes grises et des lunettes jaunes à compléter ;
- Crayons



Durée suggérée : 20 à 25 minutes

Objectif : Permettre aux participant·e-s de déconstruire les mythes, préjugés, stéréotypes, discours stigmatisants et fausses informations véhiculés dans certains discours médiatiques ou politiques sur les personnes migrantes, immigrantes et réfugiées.

À la fin de l'activité, les participant·e-s seront en mesure :

- d'utiliser des données fiables pour déconstruire les mythes les plus fréquents.

Préparation :

- Imprimer le matériel nécessaire.
- Pour vous préparer à animer cette partie de l'atelier, nous vous recommandons fortement de visionner les capsules vidéo de l'Observatoire pour la justice migrante. Elles vous permettront d'approfondir vos connaissances sur certains des mythes abordés. En les visionnant, vous pourrez également évaluer si leur contenu est approprié pour les personnes qui participeront à votre atelier et, si vous le souhaitez, choisir de présenter certaines capsules.

- Vidéos explicatives en lien avec les mythes « **Le Québec accueille trop de personnes migrantes** » et « **Nous accueillons “toute la misère du monde”** »
[Visionner la capsule sur YouTube](#)
- Vidéos explicatives en lien avec le mythe « **La capacité d'accueil du Québec/Canada est atteinte** »
[Visionner la capsule sur YouTube](#)
- Vidéos explicatives en lien avec le mythe « **Les personnes sans statut sont illégales** »
[Visionner la capsule sur YouTube](#)
- Vidéos explicatives en lien avec le mythe « **Les personnes migrantes sont responsables de la crise du logement** »
[Visionner la capsule sur YouTube](#)

Référence : Observatoire pour la justice migrante. *On s'fera pas porter le chapeau !*, campagne de sensibilisation visant à déconstruire les mythes entourant l'immigration. Disponible sur YouTube et sur le site Internet de l'Observatoire : observatoirepourlajusticemigrante.org

Déroulement :

- Distribuer les feuilles imprimées avant l'activité ;
- Dans un premier temps, demandez aux participant·e·s de lire la fiche explicative;
- Ensuite, invitez les participant·e·s à former des sous-groupes et à :
 - discuter des faits qu'ils et elles ont identifiés pour déconstruire le mythe inscrit dans les lunettes grises;
 - déterminer l'argument le plus crédible et le plus percutant pour remettre en question le mythe inscrit sur leur feuille;
 - écrire leur réponse dans la bulle des lunettes jaunes.
- Invitez chaque équipe à présenter le mythe qu'elle a reçu, la réponse qu'elle a formulée et à indiquer quel article on pourrait modifier grâce à ces nouvelles informations.
 - Pour vous aider à trouver des faits permettant de déconstruire chacun des mythes, vous pouvez consulter le tableau de [l'annexe 6](#).

DIAPO 9 : À RETENIR

Terminez en rappelant que les mots ne font pas que décrire la réalité : ils contribuent aussi à la façonner.

Les discours médiatiques et politiques influencent notre compréhension du monde. Certains récits peuvent encourager la solidarité et la compréhension, tandis que d'autres peuvent alimenter la peur, les préjugés ou la méfiance envers certains groupes. Cependant, chaque personne possède le pouvoir de déconstruire ces mythes, ne serait-ce qu'avec une seule phrase.

Développer son esprit critique consiste notamment à :

- √ vérifier les faits ;
- √ reconnaître les généralisations ;
- √ reconnaître les stéréotypes ;
- √ s'interroger sur les intérêts et les intentions qui sous-tendent certains discours.

CLÔTURE DE L'ACTIVITÉ



Durée suggérée : 10 minutes



Avant de montrer cette diapositive, vous pouvez demander aux participant-e-s :
« Selon vous, y a-t-il un lien entre les mythes sur les personnes migrantes et les droits humains ? »

DIAPOSITIVE 10 - POURQUOI AMNISTIE INTERNATIONALE S'INTÉRESSE-T-ELLE AUX MYTHES SUR LES PERSONNES MIGRANTES ?

Pour conclure l'activité, expliquer pourquoi Amnesty internationale s'intéresse aux mythes sur les personnes migrantes et défend leurs droits.

- Tout le monde a des droits humains fondamentaux, quels que soient son origine, sa nationalité ou son statut migratoire. Les droits des personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile sont protégés par différents textes internationaux, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les personnes réfugiées sont également protégées par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.
- Les mythes, les préjugés et les discours stigmatisants ne sont pas sans conséquence. Lorsqu'ils se répandent et deviennent largement acceptés, ils peuvent contribuer à justifier ou à banaliser des politiques et des pratiques qui portent atteinte aux droits des personnes migrantes et réfugiées.

C'est pourquoi il est important de savoir reconnaître ces discours, de vérifier les informations sur lesquelles ils s'appuient et de les déconstruire à partir de faits fiables.

Enfin, dans des contextes où les droits humains et le respect du droit international s'affaiblissent, les personnes déjà marginalisées ou en situation de vulnérabilité, notamment certaines personnes migrantes et réfugiées, peuvent être particulièrement exposées à la discrimination, aux discours de haine, aux traitements injustes et à d'autres violations de leurs droits.

Ces droits comprennent notamment :

- Le droit de ne pas être discriminé·e en raison de son origine, son ethnicité, la couleur de sa peau, sa situation ou son statut.
- Le droit d'asile : face à la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et d'en bénéficier dans d'autres pays.
- Le droit de ne pas être renvoyé·e dans un pays où l'on risque d'être persécuté·e ou gravement en danger (principe de non-refoulement).
- Le droit d'accéder à des conditions de vie dignes, comme le travail, l'éducation, la santé et le logement.

Amnistie internationale défend ces droits parce qu'ils ne sont pas isolés les uns des autres : les droits civils, politiques, économiques et sociaux sont indivisibles et interdépendants.

Amnistie Internationale documente et dénonce les violations de ces droits, fait pression sur les gouvernements pour qu'ils respectent leurs obligations et sensibilise le public pour lutter contre les préjugés et les idées fausses sur les personnes migrantes et réfugiées.

DIAPOSITIVE 11 - PISTES D'ACTIONS

Poser cette question :



« Selon vous, que peut-on faire pour déconstruire les mythes et les idées reçues autour des migrations et des personnes réfugiées ? »

Idées de pistes d'actions :

- Parler de ce que vous avez appris avec votre entourage.
- Engager le dialogue avec votre famille et vos ami·e·s sur les migrations, l'immigration, les réfugié·e·s et le discours public par rapport à ces enjeux.
- Sensibiliser les autres participant·e·s en organisant une exposition.
- S'impliquer dans un comité au sein de son école ou d'organisations qui défendent les droits des personnes migrantes.
- Organiser des actions publiques pour sensibiliser la population ou les décideur·euse·s sur les droits des personnes migrantes et leurs réalités.

- Faire des affiches comportant des données qui permettent de défaire les mythes.
- Faire des publications sur les réseaux sociaux.

DIAPOSITIVE 12 - ENGAGE-TOI AVEC AMNISTIE – SUIS-NOUS !

Pour plus d'informations :

Suis-nous sur Internet <https://www.amnistie.ca>

Suis-nous sur facebook.com/AmnistieCA

Suis-nous sur Instagram [@amnistie_canadafr](https://www.instagram.com/amnistie_canadafr)

Suis-nous sur LinkedIn [Amnistie internationale Canada francophone](https://www.linkedin.com/company/Amnistie internationale Canada francophone)

ÉVALUATION PAR LES PERSONNES ANIMATRICES

Nous demandons aux personnes qui ont animé cet atelier de bien vouloir prendre quelques minutes pour l'évaluer en utilisant le lien suivant :

<https://forms.office.com/r/6i7wX57b7Z>

Vos commentaires sont précieux pour nous aider à améliorer nos trousseaux pédagogiques, à évaluer leur impact et à mieux documenter leur utilisation. Ces données nous permettent également de rendre compte de la portée de nos activités auprès de nos bailleurs de fonds afin de soutenir la poursuite de notre mission de défense des droits humains.

BIBLIOGRAPHIE ET RESSOURCES

Afin d'approfondir les thèmes abordés dans cet atelier et de découvrir d'autres activités pédagogiques, nous vous invitons à consulter les ressources suivantes.

Amnesty International. (2018). Respectez mes droits, respectez ma dignité - ressources éducatives pour la dignité humaine. Module 4 : les droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s sont des droits humains. Ressources éducatives pour la dignité humaine.

Disponible en ligne : [Respect My Rights, Respect My Dignity: Education Resource Pack](#)

Amnistie internationale. (2018). Agir contre la désinformation et les discours toxiques: Guide d'animation.

Disponible en ligne : [Agir contre la désinformation et les discours toxiques](#)

Amnistie internationale Canada francophone. Trousses pédagogiques et outils d'éducation aux droits humains.

Amnistie internationale met à la disposition des enseignant-es, animateur-trices et intervenant-es une série de trousseaux pédagogiques clés en main pour l'animation d'ateliers sur les droits humains. Vous y trouverez notamment des ressources portant sur les droits des travailleuses et travailleurs migrant.e.s et les préjugés envers les personnes réfugiées.

Les trousseaux sont disponibles en ligne : <https://amnistie.ca/trousseaux-et-outils>

Observatoire pour la justice migrante. Plusieurs ressources sont disponibles sur son site Internet, dont la campagne « *On s'fera pas porter le chapeau!* », constituée de capsules vidéo qui visent à déconstruire, de manière accessible et ludique, certains des mythes les plus tenaces autour de l'immigration.

Disponible en ligne : observatoirepourlajusticemigrante.org

ANNEXES



ANNEXE 1 : COMPRENDRE LES DYNAMIQUES MONDIALES DU DÉRACINEMENT

Activité complémentaire – Cartographie des personnes réfugiées

Cette activité, tirée de la trousse pédagogique « Réfugié·e·s et préjugés », a été mise à jour pour le présent atelier.

Durée suggérée : 15 à 20 minutes

 **Objectif :** Permettre aux participant·e·s de comprendre que la majorité des personnes réfugiées du monde sont accueillies par des pays à revenu faible ou intermédiaire qui se trouvent souvent à proximité de leur pays d'origine.

 **Matériel nécessaire :**

- Une carte du monde projetée ou affichée au tableau ;
- Des aimants, collants ou points autocollants de différentes couleurs.

Préparation :

- Les données les plus récentes du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) sur les principaux pays d'origine et d'accueil des personnes réfugiées : HCR – Tendances mondiales sur les déplacements forcés. (Dans ce guide, les données de 2024 ont été utilisées).
- Projeter ou afficher une carte du monde visible par l'ensemble du groupe.

Déroulement :

1. Expliquez aux participant·e·s que cette activité traite des personnes réfugiées et présentez brièvement ces informations :

Il y a 117,8 millions de personnes déracinées à travers le monde, dont :

- 67,8 millions de personnes déplacées internes;
- 35,6 millions de personnes réfugiées sous le mandat du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ;
- 45 millions des personnes déplacées sont des enfants;
- 6 millions de réfugié·e·s palestinien·ne·s relevant du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

2. Posez la question suivante :

Selon vous, quels sont les 5 pays d'où proviennent la majorité des personnes réfugiées (65 %) ?

(Note importante: Cette proportion de 65 % exclut les Palestinien·ne·s, qui ne relèvent pas du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés).

3. Placez un aimant ou un collant d'une première couleur sur le pays mentionné. Invitez quelques participant·e·s à répondre à voix haute.

4. Pour chaque réponse,

Variante : Vous pouvez également remettre un autocollant à chaque participant·e et les inviter à le placer directement sur la carte afin d'indiquer quel pays est l'un des principaux pays d'origine des personnes réfugiées à son avis. Cette formule permet de faire participer l'ensemble du groupe et de visualiser rapidement l'opinion des participant·e·s, mais peut être plus laborieuse à animer.

5. Une fois les réponses recueillies, identifiez les bonnes réponses à l'aide d'une deuxième couleur ou en déplaçant les réponses.

Les 5 pays d'où proviennent la majorité des personnes réfugiées, soit 65 % (excluant les personnes provenant de la Palestine) :

- Le Venezuela : 6,5 millions
- L'Ukraine : 5,2 millions

- La Syrie : 4,9 millions
- L'Afghanistan : 3,7 millions
- Le Soudan : 2,8 millions

6. Demandez ensuite :

« Que se passe-t-il dans ces pays pour que tant de gens soient contraints de partir ? »

Prenez quelques réponses.

Éléments de réponse pour compléter la discussion au besoin :

- Conflits armés ;
- Violences généralisées ;
- Persécutions ;
- Crises politiques ou humanitaires ;
- Effondrement économique, dans certains contextes.

7. Ne conservez sur la carte que les marqueurs indiquant les principaux pays d'origine.

8. Posez ensuite la question suivante :

« Selon vous, quels sont les cinq pays qui accueillent le plus de personnes réfugiées ? »

9. Invitez les participant-e-s à répondre et marquez leurs choix à l'aide d'une autre couleur.

10. Identifiez ensuite les bonnes réponses avec une autre couleur ou en déplaçant les réponses

Les 5 pays ayant accueilli le plus grand nombre de personnes réfugiées en 2024 :

Colombie : 2,8 millions

Allemagne : 2,7 millions

Turquie : 2,4 millions

Ouganda : 1,9 million

Iran : 1,7 million

11. Animez une discussion sur les questions suivantes :

« Certains éléments de cette activité vous ont-ils surpris ? »

« Que constatez-vous en comparant les pays d'origine et les pays d'accueil ? »

Éléments de réponse pour compléter la discussion :

- Les pays d'accueil sont souvent voisins ou relativement proches des pays d'origine. La majorité des personnes réfugiées ne se rendent pas dans les pays les plus riches du monde.
- Les pays à revenu faible ou intermédiaire accueillent une part importante des personnes réfugiées.

« Pourquoi croyez-vous que les personnes réfugiées émigrent souvent près de leur pays d'origine ? »

Éléments de réponse pour compléter la discussion :

- Elles doivent souvent quitter leur pays rapidement pour assurer leur sécurité.
- Les déplacements vers les pays voisins sont généralement plus accessibles et moins coûteux.
- La proximité géographique facilite un éventuel retour lorsque la situation s'améliore.
- Les personnes réfugiées peuvent y retrouver des proches, une langue ou une culture similaire.
- La plupart espèrent pouvoir retourner chez elles dès que les conditions le permettront.

Message clé à retenir :

Être réfugié-e n'est jamais un choix. Les personnes réfugiées quittent leur foyer parce qu'elles craignent pour leur sécurité ou leur survie.

ANNEXE 2 : ACTIVITÉ 1 – PARCOURS MIGRATOIRES

À imprimer et découper selon l'activité brise-glace choisie.



ALAN, GYAN ET LEUR FAMILLE

« En Syrie, mon frère et moi donnions des cours de soutien aux enfants après l'école. Mais nous avons dû arrêter pour fuir les bombardements et Daesh. Nous avons passé un an et demi en Irak, mais le groupe armé s'y trouvait aussi, alors nous sommes partis ».

Gyan, une jeune femme de 28 ans, et son frère, Alan, sont des Kurdes de Syrie. Souffrant d'atrophie musculaire, tous deux se déplacent en fauteuil roulant. Alan, Gyan, deux autres de leurs frères et sœurs et leur mère sont arrivés en Grèce en mars 2016. Ils vivent dans un camp de réfugié·e·s isolé, installé sur une ancienne base militaire à 60 kilomètres au nord d'Athènes. Avec ses tentes serrées les unes contre les autres et ses bâtiments en ruines, le camp n'est pas adapté à une occupation à long terme, surtout pour des gens ayant des besoins spécifiques. Malgré l'aide de bénévoles et d'associations, Alan et Gyan sont lourdement tributaires de leur famille et redoutent de devoir passer un autre hiver au camp.



RAHIM

Rahim n'avait que 16 ans en 2012, lorsqu'il a fui l'Afghanistan, où il craignait pour sa vie. En Turquie, il a été enregistré comme mineur non accompagné et placé dans un foyer pour mineurs dans une ville reculée de l'est du pays. Au bout de six mois à vivre dans les conditions très difficiles de ce foyer, sans pouvoir travailler ni aller à l'école, Rahim s'est enfui et a gagné Istanbul. Il a trouvé du travail dans un atelier textile et a réussi à économiser assez d'argent pour payer un passeur afin qu'il le conduise en Europe. Mais son groupe a été arrêté à la frontière bulgare et renvoyé en Turquie. Il a été placé dans un centre d'expulsion à Edirne, où des agents l'ont roué de coups. Malgré les risques, il est toujours déterminé à reprendre son périlleux voyage vers l'Europe.



MIRZA, SHADI ET SHAHIN

Mirza, 41 ans, et son épouse Shadi, 36 ans, enseignaient en Iran avant d'être obligés de quitter leur pays avec leur fils de 10 ans, Shahin, à cause de persécutions religieuses. La famille a vécu au centre de traitement pour les réfugié·e·s de l'île de Nauru avant d'obtenir un logement communautaire. Depuis, des habitant·e·s de l'île se sont introduits chez eux par effraction à deux reprises, en pleine nuit, et ont démoli toutes leurs affaires. Après ces attaques, Shahin a cessé d'aller à l'école et a arrêté toute autre activité. Shadi a été plus affectée encore : elle a cessé de s'alimenter et de parler et a tenté de se suicider plusieurs fois. Elle a été hospitalisée dans un service médical du centre de traitement, où sa famille s'est réinstallée pour être plus près d'elle.



MOHAMED ET SA FAMILLE

Mohamed, un Somalien d'une cinquantaine d'années, est arrivé dans le camp de réfugié·e·s de Dabaab, au Kenya, avec sa femme et ses deux fils. Son fils aîné est retourné en Somalie, où il a été tué en 2011.

« Je suis arrivé en 2008. J'ai un fils qui a des troubles mentaux – il a été traumatisé par la guerre en Somalie. Quand il entend le tonnerre, il croit que ce sont des coups de feu ou des bombes. Nous sommes partis principalement pour l'éloigner de tout cela. »



DIANA

« J'ai quitté le Honduras, car mon frère a été tué par une bande criminelle. Il était assis sur un rocher devant chez moi quand ils sont arrivés. Ils l'ont tué sous mes yeux et ceux de ma mère. J'ai porté plainte contre les membres de cette bande. Ils ont été arrêtés, mais ils n'ont pas été mis en prison et ils m'ont menacée. J'ai trouvé un mot de la bande criminelle sur la porte de ma maison. Ils disaient qu'ils savaient où j'étais et qu'ils me tueraient, ainsi que toute personne qui se trouverait avec moi. Alors j'ai fait mes bagages. »



AWAD, FAIRUZ ET LEURS ENFANTS

Cette famille est originaire d'Alep, en Syrie. Quand leur quartier a commencé à être bombardé en 2012, les parents et leurs enfants sont partis dans la Ghouta orientale, où vivait la sœur d'Awad. Ils sont restés plus d'un an dans cette région, habitant dans différents abris, dont des fermes et des écoles abandonnées. Un jour, mi-2013, une roquette est tombée à un mètre de leur fille de huit ans, Sarah, qui a été blessée à la jambe. La famille s'est rendue dans un hôpital de campagne, où Sarah a été amputée. « Ils m'ont donné sa jambe, dans un sac en plastique, pour que je puisse l'enterrer. Je pleurais, je ne pouvais pas l'enterrer, et c'est le médecin qui l'a fait ». Awad et sa famille ont attendu que la jambe de Sarah cicatrise, puis ils sont allés en Jordanie pour essayer d'obtenir d'autres soins.



ABDHULAHİ ET MOHAMMED

Abdhulahi, 18 ans, et Mohammed, 15 ans, sont revenus en Somalie en 2016 après avoir vécu plusieurs années dans le camp de réfugié-e-s de Dadaab, au Kenya, avec leur famille. Peu après leur retour, leur domicile et ses environs ont été attaqués par le groupe armé Al Shabab, qui a volé du bétail et pillé les habitations. Alors que la famille des garçons s'opposait à ce qu'ils soient recrutés de force par le groupe armé, leur père a été tué sous leurs yeux. Ils ont finalement réussi à s'échapper et à retourner à Dadaab.

Abdhulahi travaille maintenant au marché, où il soulève de lourdes charges pour 100 shillings kenyans par jour (environ un dollar canadien) afin de se nourrir et de nourrir son frère. Ils ignorent où se trouve le reste de leur famille.



PATRICIA

Patricia est une Salvadorienne transgenre qui a fui au Mexique. Voici son témoignage.

« J'ai 32 ans. Je vends du soda et je me suis toujours consacrée à mon commerce. J'ai toujours travaillé dur, mais je ne pouvais pas vivre en paix, car des policiers m'ont suivie, m'ont extorqué de l'argent, m'ont harcelée et m'ont frappée. Ils disaient qu'ils ne m'aimaient pas à cause de "ce que je suis". J'ai aussi été menacée par des bandes criminelles. Chaque mois, elles me demandaient un "loyer", mais je n'avais pas les moyens d'en régler la totalité. Je pense que j'ai été menacée par discrimination ou homophobie, à cause de mon identité. J'ai bien songé à aller voir les autorités, mais j'ai réalisé que c'étaient les mêmes gens qui me harcelaient. Je suis allée porter plainte deux fois auprès des services du procureur chargé de la défense des droits humains, mais cela n'a rien donné. J'ai décidé de quitter le pays. Je me sentais piégée. Ne connaissant personne qui avait émigré, je suis partie seule, sans rien savoir et sans la moindre idée de ce qui pouvait m'arriver. »



FAIZA ET SA SŒUR

Faiza et sa sœur, demandeuses d'asile afghanes, sont nées et ont grandi en Iran. À la fin de 2012, à l'âge de 17 et 20 ans, elles ont fui leur famille pour échapper à un mariage forcé.

« Quand le temps est venu de nous marier, nous avons décidé de nous enfuir. »

À l'issue d'un voyage éprouvant, elles sont arrivées en Turquie, où elles ont vécu pendant trois ans sans aucune aide des autorités. Leurs voisins les ont aidées, mais ils voulaient les épouser. Les deux sœurs ont décidé de quitter la Turquie. Faiza a expliqué qu'elles n'avaient pas les moyens de subvenir à leurs besoins et qu'elles ne pouvaient plus supporter les tentatives de les épouser de leurs voisins : « Nous avons dû fuir une nouvelle fois. Nous étions désespérées. Nous nous sommes dit : « Nous allons peut-être mourir ou ne jamais arriver à destination, mais tant pis, car nous ne pouvons pas rester en Turquie plus longtemps. »

ANNEXE 3 : ACTIVITÉ 2 – SUGGESTIONS D'ARTICLES

ARTICLE 1

Non, le Québec n'a pas les moyens d'accueillir davantage de migrants, absolument pas

Le retour du chemin Roxham?

Source : Article tiré du Journal de Montréal en ligne, écrit par Mathieu Bock-Côté (9 avril 2025)

<https://www.journaldemontreal.com/2025/04/09/le-retour-du-chemin-roxham>

Et ça recommence.

On apprenait ce mardi dans *Le Journal* que des migrants entendent de nouveau traverser la frontière canado-américaine, pour fuir les États-Unis de Donald Trump.

Ils entendent s'installer au Canada, plus particulièrement au Québec. Ils préfèrent s'installer chez nous que retourner chez eux (dans le cas présent, Haïti, mais demain, il s'agira d'autres pays, n'en doutons pas). La question n'est pas là. Il s'agirait de Marocains, de Moldaves ou d'Australiens que cela ne changerait rien à l'affaire.

La question est toute simple: avons-nous les moyens d'accueillir ces populations nouvelles, alors que notre système est tout simplement débordé et que les problèmes d'intégration se multiplient ?

Asile?

La réponse est simple: non. Pas « un peu non », mais absolument non.

Ce qui implique de congédier certains concepts.

Le droit d'asile ne tient plus. Il s'agit désormais d'un principe ouvrant grand la porte à une submersion migratoire qui ne dit pas son nom, mais que nous tous subissons.

On l'a bêtement interprété comme le droit accordé à n'importe qui sur la planète de venir s'installer librement chez nous parce que son pays d'origine ne lui convient pas.

Ce droit n'existe pas. Dans les circonstances actuelles, ceux qui disent le contraire sont des irresponsables.

Le droit d'asile, dans la seconde moitié du XX^e siècle, avait essentiellement pour vocation de permettre aux dissidents persécutés des pays communistes de fuir en Occident.

C'était un droit estampillé Soljenitsyne.

Il n'a jamais eu pour vocation de permettre à des millions de personnes de s'installer au fil des ans dans nos pays, sans que jamais la société d'accueil ne soit consultée.

L'hospitalité mal comprise devient autodestructrice.

Mais cela dépasse le seul droit d'asile.

C'est l'immigration massive en elle-même qu'il faut stopper. Elle s'est accélérée sous les années Trudeau, avec la complicité de Mark Carney.

On le voit dans les écoles. La pénurie de professeurs et de locaux est en bonne partie causée par l'arrivée massive de populations nouvelles.

Il en est de même pour la pénurie de logements, ce que même les politiciens canadiens reconnaissent désormais.

Et je ne parle même pas de l'anglicisation rapide de Montréal, puis de Laval, ou des prières de rue islamistes qui se multiplient.

L'immigration, légale et illégale, coûte cher, très cher, trop cher.

Elle sert assurément les intérêts de certains secteurs économiques qui ne peuvent fonctionner sans main-d'œuvre à bon marché.

Saturation

L'immigration massive, pour eux, prend la forme d'une subvention inavouée, financée par l'ensemble de la société, pour servir des intérêts privés.

En Europe, elle permet à la nouvelle bourgeoisie des métropoles d'avoir des employés de service à bas prix, pour satisfaire ses caprices. Le tout devient catastrophique.

Il ne faut plus parler de réduction de l'immigration, mais la ramener à sa part la plus minimale possible, tout simplement, comme cela a déjà eu lieu dans l'histoire, lorsqu'un pays a trop accueilli et n'est tout simplement plus capable d'intégrer.

ARTICLE 2

Demandeurs d'asile : Québec évoque une crise humanitaire

Source : Article écrit par Patrick Bellerose, publié dans Le Journal de Québec en ligne (20 février 2024)
<https://www.journaldequebec.com/2024/02/20/demandeurs-dasile-au-quebec--la-facture-seleve-maintenant-a-1-milliard>

Le gouvernement Legault tire la sonnette d'alarme pour réduire l'afflux de demandeurs d'asile au Québec. Il y a un risque de « crise humanitaire », prévient-il, en évoquant un point de rupture dans les services aux citoyens et une menace à l'identité québécoise.

Le gouvernement caquiste avait délégué un aréopage de ministres en conférence de presse, mardi matin, afin d'accentuer la pression sur le gouvernement fédéral.

Cette nouvelle sortie fait suite notamment à une lettre ouverte envoyée par le premier ministre François Legault à son homologue fédéral, Justin Trudeau, à la mi-janvier.

« On ne peut plus continuer comme ça. Je vais essayer de rencontrer M. Trudeau prochainement », a déclaré François Legault peu après le point de presse.

La question du contrôle des frontières est une pomme de discorde depuis plusieurs années entre les gouvernements Legault et Trudeau. Malgré la fermeture du chemin Roxham, de nombreuses personnes à la recherche d'un statut de réfugié continuent d'arriver par l'Aéroport International Montréal-Trudeau.

Face à la pression exercée sur les services publics, Québec demande une répartition plus équitable des demandeurs d'asile sur le territoire canadien, ainsi qu'un resserrement dans l'octroi des visas et le remboursement des sommes liées à l'accueil des demandeurs d'asile entre 2021 et 2023.

Facture de 1 G\$

Selon Québec, la facture réclamée à Ottawa s'élève désormais à plus d'un milliard \$ (voir encadré).

« La récente annonce fédérale de réserver 150 millions au Québec pour les dépenses de 2023, c'est loin d'être à la hauteur », a déclaré la ministre de l'Immigration, Christine Fréchette.

Et la pression sur les services demeure importante, notamment en éducation. « On nous a informés qu'entre 4000 et 5000 élèves supplémentaires seront à scolariser d'ici la fin de la présente année scolaire », a souligné le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville.

La situation met d'ailleurs en péril la qualité de l'enseignement, tant pour les enfants des nouveaux arrivants que ceux déjà sur le territoire.

Le Centre de services scolaire de Montréal, par exemple, étudie désormais la possibilité de hausser le nombre d'enfants par classes. Et la situation touche également de nombreuses autres régions, notamment celle de la Capitale-Nationale, mais aussi Sherbrooke, Trois-Rivières et l'Outaouais.

Aide de dernier recours

Même à « l'aide sociale », les demandes en hausse de 11 % le mois dernier font en sorte que l'augmentation « incontrôlée » conduit le Québec « droit dans le mur », estime la ministre responsable de la Solidarité sociale, Chantal Rouleau.

« On s'approche d'une crise qui pourrait devenir une crise humanitaire, si on n'était plus capables de donner des services », estime pour sa part le ministre responsable des Relations canadiennes, Jean-François Roberge, en évoquant notamment la crise du logement et la hausse de l'itinérance.

Selon lui, un afflux trop important pourrait même mettre en péril l'identité québécoise. « Oui, il y a des choses qui sont menacées, il y a des services qui sont menacés, il y a une manière de vivre qui est menacée lorsque les nombres sont trop grands, il faut le nommer », a-t-il déclaré.

Ottawa analyse la situation

En direct de Vancouver, le premier ministre Justin Trudeau a succinctement réagi à la sortie des quatre ministres caquistes.

Le gouvernement fédéral, a-t-il rappelé, a allongé « des centaines de millions de dollars ». Québec affirme plutôt avoir reçu 67 M\$ à ce jour, en plus des 150 M\$ prévus récemment par Ottawa pour loger les demandeurs d'asile.

« On est en train de regarder aussi avec différents pays sur les questions des demandeurs d'asile », a également assuré le premier ministre Trudeau.

CE QU'ILS ONT DIT

« On s'approche d'un point où nous n'arriverons plus à fournir les services aux personnes qui sont déjà sur le territoire québécois parce que nos ressources doivent se partager entre un nombre grandissant d'enfants. »

– Bernard Drainville, ministre de l'Éducation

« C'est comme si la fermeture du chemin Roxham avait été remplacée par une passoire dans nos aéroports. C'est comme si le gouvernement fédéral avait perdu le contrôle de ses frontières. »

– **Jean-François Roberge, ministre des Relations canadiennes**

« La crise humanitaire, on voit ça à la télévision, dans d'autres pays, puis la CAQ est en train de dire que sous leur gouverne, c'est ce qu'on voit au Québec? Voyons donc! »

– **Marc Tanguay, chef intérimaire du Parti libéral du Québec**

« Ce qu'ils nous disent, c'est : On n'a pas le pouvoir. Et vu qu'on n'a pas le pouvoir [...] on va continuer à quémander à genoux et peut-être on obtiendra des grenailles. »

– **Paul St-Pierre Plamondon, chef du Parti Québécois**

« [Les demandeurs d'asile] se retrouvent malheureusement souvent sur l'aide sociale parce que c'est interminable obtenir un permis de travail de la part du fédéral. Le Québec a le pouvoir de donner ses propres autorisations rapides de travail. »

– **Gabriel Nadeau-Dubois, chef parlementaire de Québec solidaire**

ARTICLE 3

Il serait « suicidaire » d'accueillir plus de 50 000 immigrants par an, affirme Legault

Source : Valérie Boicclair - Il serait « suicidaire » d'accueillir plus de 50 000 immigrants par an, affirme Legault – Radio-Canada info (28 septembre 2022)

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1919947/seuils-immigration-francois-legault-caq-chambre-commerce-monreal>

Le chef de la CAQ juge toutefois que le ministre sortant de l'Immigration, Jean Boulet, ne pourra réintégrer son poste après avoir tenu des propos controversés sur les nouveaux arrivants.

Afin de contrer la tendance du déclin du français au Québec, François Legault estime qu'il faut s'en tenir au seuil d'immigration proposé par son parti, à savoir 50 000 immigrants par an dès 2023. Il serait « un peu suicidaire » d'accepter davantage de nouveaux arrivants, selon le chef caquiste.

Le premier ministre sortant, sous lequel le Québec a accueilli plus d'immigrants que jamais, a déclaré mercredi matin devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) que son parti serait plus exigeant en matière de connaissance du français chez les immigrants. On va essayer d'envoyer un plus grand pourcentage [d'immigrants] dans les régions francophones, a-t-il assuré.

« Mais tant qu'on n'aura pas stoppé le déclin du français, je pense que pour la nation québécoise qui veut protéger la langue, ce serait un peu suicidaire d'aller augmenter [le seuil]. » Une citation de François Legault, chef de la Coalition avenir Québec

Il a par la suite précisé qu'il serait « suicidaire pour le français » d'augmenter la capacité d'accueil du Québec.

Questionné en mêlée de presse, le chef caquiste ne s'est pas rétracté, estimant que les Québécois attendent du gouvernement des gestes concrets pour arrêter la tendance du déclin de la langue. Certains de ses adversaires politiques, loin d'être du même avis, y voient plutôt une solution incontournable pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre.

Bien avant le déclenchement de la campagne électorale, le chef de la CAQ brandissait le spectre d'une « louisianisation » du Québec. Selon cette logique, sans un contrôle accru de l'immigration, la province risque de connaître le même sort que cet État américain, ancienne colonie française où le français est aujourd'hui peu parlé. Une affirmation qui a depuis été réfutée par des experts.

Au terme de sa discussion avec M. Legault, le président de la CCMM, Michel Leblanc, s'est dit en désaccord avec la position du premier ministre sortant. Dans notre esprit, ce n'est pas du tout suicidaire, a-t-il déclaré aux journalistes.

Boulet disqualifié pour le poste de ministre de l'Immigration

À cette déclaration du chef caquiste s'ajoute celle, controversée, de son ministre sortant de l'Immigration et du Travail, Jean Boulet, qui a refait surface après avoir été prononcée la semaine dernière lors d'un débat entre les candidats de la circonscription de Trois-Rivières.

M. Boulet y a affirmé, à tort, que 80 % des immigrants s'en vont à Montréal, ne travaillent pas, ne parlent pas français ou n'adhèrent pas aux valeurs de la société québécoise.

Mercredi, le caquiste s'est dit désolé d'avoir mal exprimé [sa] pensée, jugeant que sa déclaration aurait dû être comprise en deux temps. D'une part, 80 % des immigrants s'en vont à Montréal. D'autre part, [il y en a qui] ne travaillent pas, ne parlent pas français ou n'adhèrent pas aux valeurs de la société québécoise.

Reprochant à M. Boulet des propos « complètement faux », François Legault a néanmoins assuré qu'ils ne reflétaient pas le fond de sa pensée.

Le député sortant peut toutefois faire une croix sur le ministère de l'Immigration. Malheureusement, je ne pense pas qu'il peut aspirer à retrouver son poste s'il est réélu, a-t-il expliqué en entrevue à Midi info. François Legault a estimé qu'il s'agissait d'une question de perception, d'image, de confiance.

Des propos irresponsables condamnés par les chefs

Le suicide, c'est se donner la mort. François Legault croit qu'accueillir plus d'immigrants, c'est la mort de la nation québécoise, a réagi le co-porte-parole de Québec solidaire, Gabriel Nadeau-Dubois, dont le parti propose d'augmenter les seuils de 60 000 à 80 000 personnes par an.

Si la CAQ souhaitait vraiment encourager la francisation au Québec, a-t-il souligné, elle aurait ajouté des sommes à cet égard dans son cadre financier. Les propos tenus par son chef sont blessants, grossiers et irresponsables, a jugé M. Nadeau-Dubois.

Même son de cloche du côté du Parti québécois, où le chef Paul St-Pierre Plamondon a dit qu'il était de plus en plus difficile de croire que les déclarations de la CAQ soient chaque fois [...] des accidents. Les caquistes cherchent, selon lui, à mettre sous le tapis le fait qu'accueillir 50 000 immigrants par année était propice au déclin du français. C'est une façon d'essayer de faire oublier la pauvreté de leur programme, la pauvreté de leur bilan et ce qu'ils ont à proposer en matière de langue française. Je trouve ça très irresponsable, a-t-il lancé. Sa formation, qui fait de la défense du français son cheval de bataille, entend pour sa part abaisser les seuils d'immigration à 35 000 par année.

Le chef du Parti conservateur du Québec, Éric Duhaime, a pour sa part rappelé que M. Legault n'en était pas à son premier faux pas en la matière : au cours de la campagne, il avait dû s'excuser pour des propos qui établissaient un lien entre l'immigration et la violence. Sous son gouvernement, le Québec a accueilli 70 000 immigrants en un an, a-t-il poursuivi. Était-ce un suicide pour la CAQ? Je ne pense pas. J'ignorais qu'il jugerait son propre mandat si sévèrement, a déclaré M. Duhaime, qui s'oppose à une augmentation des seuils.

Se disant en désaccord profond avec la vision caquiste, la cheffe du Parti libéral du Québec, Dominique Anglade, qui plaide pour une augmentation des seuils à 70 000 personnes par an, a jugé que François Legault avait fait preuve d'un manque flagrant d'empathie.

Alors que l'histoire tragique de la jeune Amélie Champagne, qui s'est enlevé la vie après avoir été hospitalisée, a défrayé les manchettes cette semaine, le mot est particulièrement mal choisi, a-t-elle accusé.

Avec la collaboration de Jérôme Labbé.

ARTICLE 4

« Réfugiés illégaux » : Pierre Poilievre évite de critiquer les propos de Richard Martel

Source : Émilie Bergeron, « Réfugiés illégaux » : Pierre Poilievre évite de critiquer les propos de Richard Martel - La Presse canadienne dans L'actualité (10 janvier 2023) <https://lactualite.com/actualites/refugies-illegaux-pierre-poilievre-evite-de-critiquer-les-propos-de-richard-martel/>

OTTAWA — Le chef conservateur Pierre Poilievre a évité mardi de commenter directement les propos de son député Richard Martel qui a été critiqué par plusieurs pour avoir qualifié de « réfugiés illégaux » une femme salvadorienne et son fils arrivés au Canada par le chemin Roxham, en Montérégie.

Au cours d'une mêlée de presse sur la colline du Parlement, M. Poilievre a néanmoins souligné qu'il comprenait « pourquoi les gens veulent traverser au chemin Roxham », ce passage de fortune devenu au fil des ans un point d'entrée non officiel emprunté par de nombreux demandeurs d'asile.

« Ce sont des êtres humains. Je n'ai rien contre les personnes. Dans certains cas, elles sont des victimes aussi d'un système qui ne fonctionne vraiment pas », a dit le chef de parti.

Selon lui, le « problème » vient de « l'incompétence de Justin Trudeau qui empêche les immigrants légitimes (de voir leur dossier) traité de façon vite et juste ».

Il a assuré que s'il devenait premier ministre, son gouvernement serait « compétent pour régler ces problèmes-là », ne manquant pas de mentionner au passage que sa femme, qui est d'origine vénézuélienne, a immigré au Canada.

M. Poilievre a aussi abordé sa vision de la renégociation de l'Entente sur les tiers pays sûrs, qui est au cœur des passages de migrants par le chemin Roxham.

« On devrait trouver une façon, en renégociant (...) avec les États-Unis, pour fermer le chemin Roxham et pour retourner à un système où les gens arrivent aux portes d'entrée légales, a-t-il soutenu. Moi, je crois que c'est plus humanitaire et c'est plus juste surtout pour les gens qui attendent durant une longue période de temps pour arriver ici au Canada. »

Le député conservateur Richard Martel a fait la manchette, peu de temps avant les Fêtes, puisqu'il a indiqué à Radio-Canada qu'il avait refusé d'aider des ressortissants salvadoriens installés dans sa circonscription parce qu'ils sont, selon lui, des « réfugiés illégaux ».

Leticia Cruz et son fils Raul étaient menacés d'expulsion. Ils ont finalement pu rester au pays après l'intervention du député bloquiste Mario Simard, puis du ministre l'Immigration Sean Fraser.

« On parle de réfugiés illégaux, qui ont passé par le chemin Roxham, pendant qu'il y a des réfugiés légaux qui attendent! Ce cas-là, c'est des réfugiés illégaux. Moi, je n'embarque pas là-dedans », a dit M. Martel dans un entretien accordé à la fin décembre au diffuseur public.

La Presse Canadienne avait alors demandé d'avoir une entrevue avec M. Martel, requête laissée sans réponse.

La formation politique avait toutefois fourni une déclaration écrite attribuable au lieutenant conservateur pour le Québec, Pierre Paul-Hus. « Nos députés aident les gens de tous horizons et soutiennent les Canadiens qui sont laissés pour compte par le gouvernement Trudeau tout en défendant un système d'immigration juste et compatissant », pouvait-on y lire.

Dans une entrevue diffusée ce lundi sur les ondes de Radio-Canada au Saguenay–Lac-Saint-Jean, M. Martel a affirmé qu'il « referai(t) probablement la même chose » si un autre dossier qui serait similaire à celui de la famille Cruz venait à se retrouver entre ses mains

« Mais ça, c'est un dossier qui était complexe et il y avait des raisons pour lesquelles je vous dis que je ne l'ai pas pris », a-t-il répondu à l'animatrice qui menait l'entrevue. Il a soutenu qu'au moment de choisir de refuser d'aider la famille Cruz, il savait que le Bloc québécois ferait autrement.

« Alors ils l'ont pris et ils l'ont arrangé, le dossier. Alors c'est comme ça. C'est juste une question de valeurs aussi et de dossiers. Alors, je ne rentre pas là-dedans », a-t-il poursuivi.

Il a insisté, au fil des questions, sur le fait qu'il considérait que le dossier était « clos » en ce qui le concerne.

Le beau-frère de Leticia Cruz, José Nicola Lopez, avait indiqué en entrevue avec La Presse Canadienne qu'il considérait que M. Martel devrait s'excuser pour ses commentaires « offensants » qui relèvent, à ses yeux, de l'« ignorance ».

ARTICLE 5

Une « situation d'urgence » : les immigrants temporaires responsables à 100 % de la crise du logement, selon Legault

Source : Article tiré du Journal de Québec en ligne écrit par Geneviève Lajoie (10 juin 2024)
<https://www.journaldequebec.com/2024/06/10/demandeurs-dasile---ottawa-versera-750-m-a-quebec>

Les immigrants temporaires sont entièrement responsables de la crise du logement qui sévit au Québec, affirme François Legault. Devant cette « situation d'urgence », il demande à Justin Trudeau de réduire leur nombre de moitié, sans quoi les Québécois seront privés de services.

« Le gouvernement fédéral doit comprendre que c'est urgent de réduire le nombre d'immigrants temporaires au Québec, si on veut que les Québécois puissent se loger, que nos enfants aient accès à des enseignants qualifiés, pour que nos malades soient soignés et pour que le déclin français soit inversé », a lancé le premier ministre du Québec lundi, au sortir d'une rencontre au sommet avec son homologue fédéral.

François Legault estime que « 100 % » du manque de logements vient directement de l'augmentation du nombre de nouveaux arrivants ayant un statut temporaire, incluant les demandeurs d'asile. Le premier ministre calcule qu'ils sont aussi responsables du tiers des problèmes de pénurie de main-d'œuvre en santé, mais aussi dans le réseau scolaire.

« La moitié du manque d'enseignants qualifiés au Québec vient de la présence des immigrants temporaires », a insisté le premier ministre après son tête-à-tête avec Justin Trudeau au Château Frontenac, à Québec.

C'est pourquoi il demande au premier ministre canadien de réduire de moitié leur nombre sans attendre. Actuellement, Québec évalue qu'ils sont plus de 560 000 sur le territoire québécois.

Ottawa offre 750 millions \$

Si le gouvernement fédéral s'est montré ouvert à mieux répartir les migrants en attente d'un statut de réfugié à travers le Canada, Ottawa n'a pas chiffré la réduction. Ce qui indispose grandement le premier ministre québécois.

Mais François Legault n'a pas, lui non plus, d'objectifs de diminution de la part des immigrants temporaires qu'il contrôle, à savoir les étudiants étrangers et les travailleurs saisonniers.

François Legault s'est tout de même réjoui que Justin Trudeau accepte de verser 750 millions \$ à Québec pour compenser les coûts d'accueil des demandeurs d'asile depuis 2021. Mais il réclamait plutôt un milliard \$. « On va prendre 750 millions \$, mais on va continuer à demander d'avoir un milliard \$ », a-t-il promis.

Pas bien de blâmer les immigrants

Selon le premier ministre canadien, on ne peut pas toujours « blâmer » les immigrants pour les défis que rencontrent les provinces en matière de santé ou de logements.

« Les Québécois et les Canadiens savent très bien que ce n'est pas toujours la meilleure affaire de cibler et de dire "Tout est la faute des immigrants". C'est quelque chose sur lequel certains misent dans leur argumentaire, mais c'est toujours plus complexe que ça », a-t-il dit dans une mêlée de presse qui s'est tenue quelques minutes après celle de son homologue du Québec.

Justin Trudeau a ajouté que le Québec, comme le Canada, devra continuer d'accueillir des gens d'ailleurs pour « faire croître nos communautés et faire croître notre économie. Il faut juste qu'on s'assure que notre ouverture au monde s'aligne mieux avec notre capacité d'accueil ».

ANNEXE 4 : ACTIVITÉ 2 – QUESTIONS POUR LA RÉFLEXION EN SOUS-GROUPES

Discutez des questions suivantes en équipe et notez vos réponses. Désignez une personne qui présentera les principaux éléments de vos échanges au reste du groupe.

1. Vérifier l'information

Y a-t-il dans l'article des affirmations ou des informations dont vous mettez en question la véracité ?

- Si oui, lesquelles ?
- Comment pourriez-vous vérifier ces éléments ? De quelles informations supplémentaires auriez-vous besoin avant de les considérer comme véridiques ?

2. Repérer les mythes et les préjugés

Selon vous, retrouve-t-on dans cet article des mythes, des préjugés, des stéréotypes ou des simplifications à l'égard des personnes migrantes ?

- Si oui, lesquels ?
- Parmi les mythes véhiculés par l'article, quel est le principal, selon vous ?

→ Sur une autre feuille, inscrivez de manière claire et lisible le principal mythe que votre équipe a repéré.

3. Comprendre le problème présenté

Quelle problématique sociale cet article présente-t-il ?

- L'article permet-il de comprendre l'ensemble des causes de cette problématique ou détourne-t-il l'attention de certaines d'entre elles ? Expliquez votre réponse.

4. Examiner la question sous l'angle des droits humains

L'article aborde-t-il la problématique sous l'angle des droits humains ?

- Expliquez votre réponse.

5. Réfléchir aux effets du discours

- À qui cet article ou le discours qu'il véhicule pourrait-il profiter ?
- À qui pourrait-il nuire ? Pourquoi ?

Pour vous aider à répondre, demandez-vous pourquoi certains médias et certain·e·s responsables politiques peuvent avoir intérêt à présenter cette problématique de cette manière.

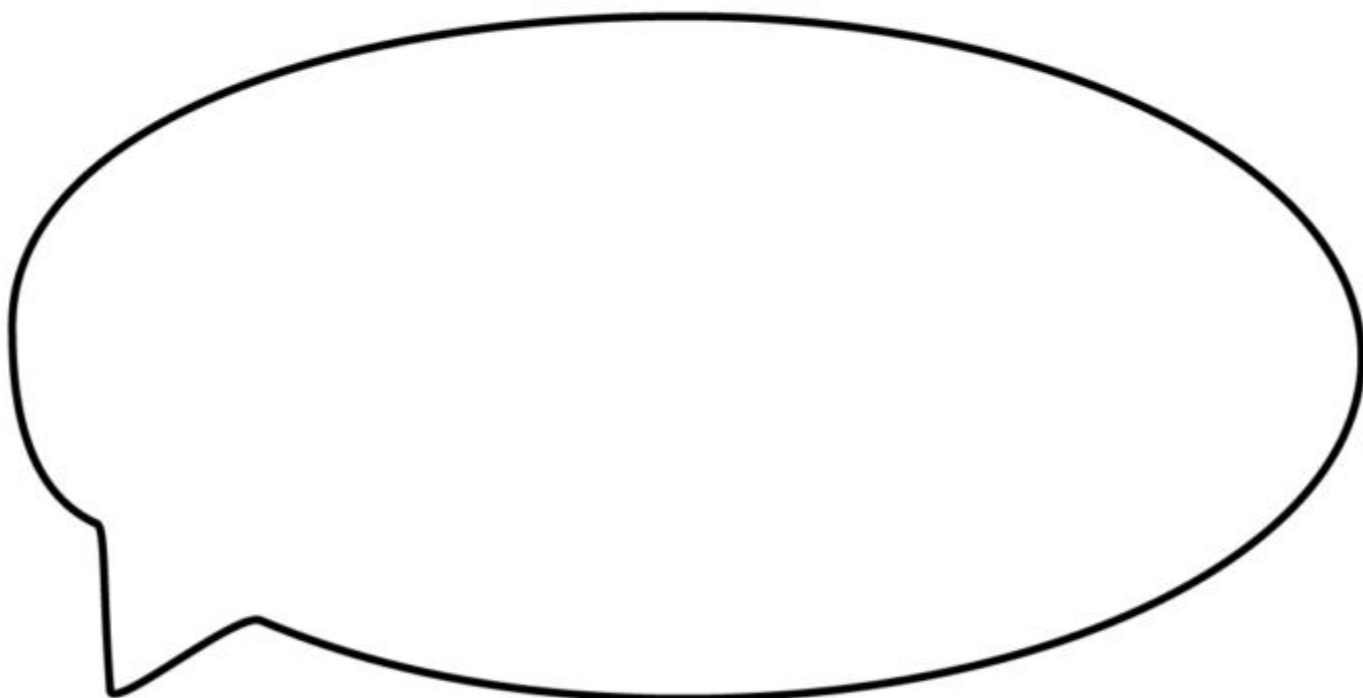
ANNEXE 5 : ACTIVITÉ 3 – DOCUMENTS À IMPRIMER

MYTHE 1



*Le Québec accueille
« trop » de personnes
immigrantes.*

CHANGE TA VISION



AMNISTIE
INTERNATIONALE



MYTHE 1

Le Québec accueille « trop » de personnes immigrantes



Le nombre de personnes immigrantes, qui s'installent de façon permanente et qui pourraient obtenir la citoyenneté, n'augmente pas. Au contraire, chaque année, la proportion de nouvelles admissions permanentes par rapport à la population totale du Québec a légèrement diminué au fil du temps. Bien que le Québec admette en moyenne 50 000 personnes immigrantes par an depuis 2009, la croissance de sa population (13 % pendant cette période) a fait que la proportion relative de l'immigration a diminué, passant de 0,63 % en 2009 à 0,57 % en 2023.



REGARDONS LES CHIFFRES



Si le nombre de personnes immigrantes n'augmente pas, le nombre de personnes migrantes temporaires, lui, est passé d'environ 160 000 en 2018 à 560 000 à la fin de l'année 2023 - c'est-à-dire qu'il a plus que triplé.

160 000

personnes migrantes temporaires
2018

560 000

personnes migrantes temporaires
2023

MAIS ATTENTION !

Ces chiffres ne représentent pas les personnes immigrantes qui ont le droit de s'installer de façon permanente, mais plutôt les personnes migrantes temporaires, qui pour la plupart n'ont pas cette possibilité.

La hausse du nombre de personnes migrantes temporaires par rapport aux personnes immigrantes n'est pas le fruit du hasard. Cela se produit parce que le gouvernement a choisi de privilégier l'immigration temporaire au détriment de l'immigration permanente, et non pas parce qu'il y a « une vague incontrôlable » de personnes qui arrivent.



La hausse délibérée des statuts temporaires s'est faite en parallèle d'une baisse marquée de l'immigration permanente, un engagement central du parti au pouvoir.

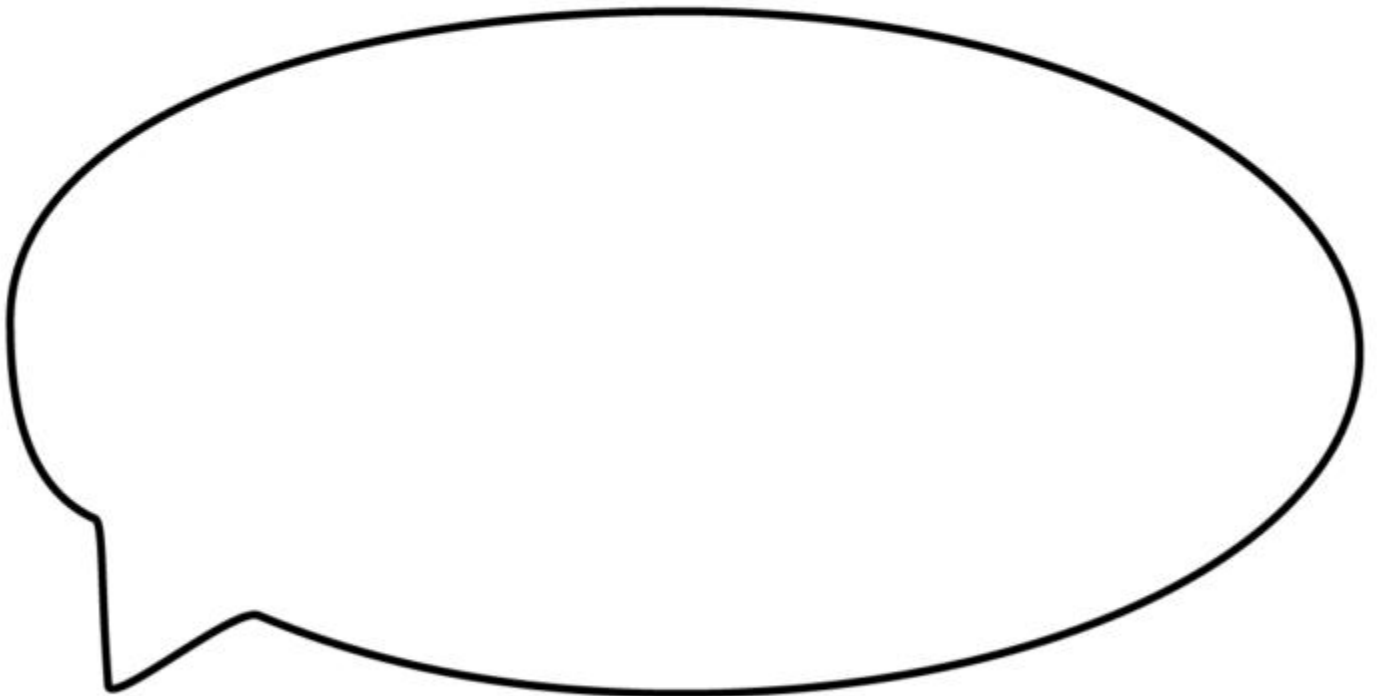
Beaucoup y voient un double discours: on propose de couper dans les admissions permanentes, malgré les mises en garde d'économistes sur les besoins démographiques, tout en recrutant activement de la main-d'œuvre étrangère et des étudiant-es internationaux (près de 1,4 M\$ pour une soixantaine de missions d'embauche et diverses initiatives).

MYTHE 2



*Nous accueillons
« toute la misère
du monde ».*

CHANGE TA VISION



AMNISTIE
INTERNATIONALE



MYTHE 2



Nous accueillons « toute la misère du monde »



D'abord, rappelons que les personnes qui demandent l'asile au Canada ont le droit de chercher l'asile et la protection : il s'agit d'un droit reconnu officiellement dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que la Convention de Genève de 1951.



LE SAVAIS-TU ?

EN RÉALITÉ !

Le Canada ne figure pas sur les listes des dix pays accueillant le plus grand nombre de personnes réfugiées ni en nombre absolu, ni par rapport à sa population

QUI L'AURAIT CRU ?

73% des personnes réfugiées dans le monde sont accueillies dans des pays à revenu faible et intermédiaire

QUELQUES CHIFFRES

En 2024, 8,4 millions de personnes étaient en demande d'asile dans le monde, dont 272,440 (3.2%) au Canada

La grande majorité des demandes d'asile qui sont entendues par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada sont acceptées, étant jugées crédibles et fondées.



La personne devient alors une personne réfugiée, et a le droit de s'installer de façon permanente avec sa famille.



À RETENIR !

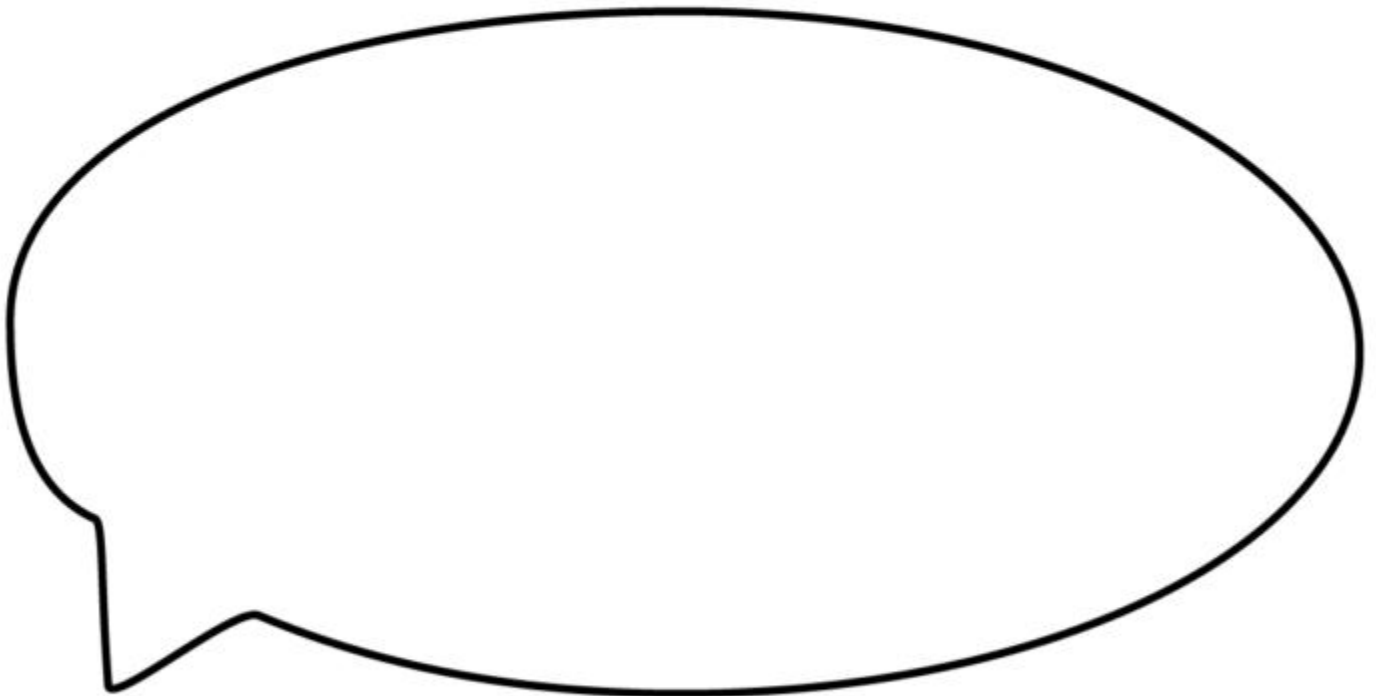
Ces personnes contribuent de façon importante à notre société et à l'économie, en tant qu'entrepreneur-e-s, travailleur-se-s, étudiant-e-s, élu-e-s, défenseur-euse-s des droits...

MYTHE 3



*La « capacité
d'accueil » du Québec
est atteinte.*

CHANGE TA VISION



MYTHE 3

La « capacité d'accueil » du Québec est atteinte



La notion de « capacité d'accueil », souvent utilisée par le gouvernement québécois pour justifier la baisse des seuils de l'immigration, ne repose sur aucun fondement scientifique ni sur un calcul objectif. Elle est une construction politique plutôt qu'une réalité mesurable.



La propagation décomplexée de cette notion par le gouvernement, les élu·e·s, et les médias donne l'impression « que ce seuil existe et que le gouvernement le connaît » (comme l'a dit un chercheur universitaire dans un mémoire soumis au gouvernement), tandis que ce n'est pas le cas.



D'ailleurs, dire que l'immigration qu'on reçoit dépasse notre « capacité d'accueil » transmet le message que les personnes migrantes et immigrantes sont un fardeau pour la société, comme si elles utilisaient des ressources sans rien donner en retour.

Les chercheurs et chercheuses affirment que cette notion n'a aucune base scientifique, et sert principalement à légitimer les politiques restrictives en matière d'immigration, en présentant certains groupes d'immigrant·e·s comme une menace, ou comme un fardeau pour les services publics (voir mythe #4).

De ce fait, le concept de capacité d'accueil alimente des discours discriminatoires et stigmatisants, tout en justifiant des mesures de contrôle plus strictes à l'égard des personnes immigrantes et migrantes.

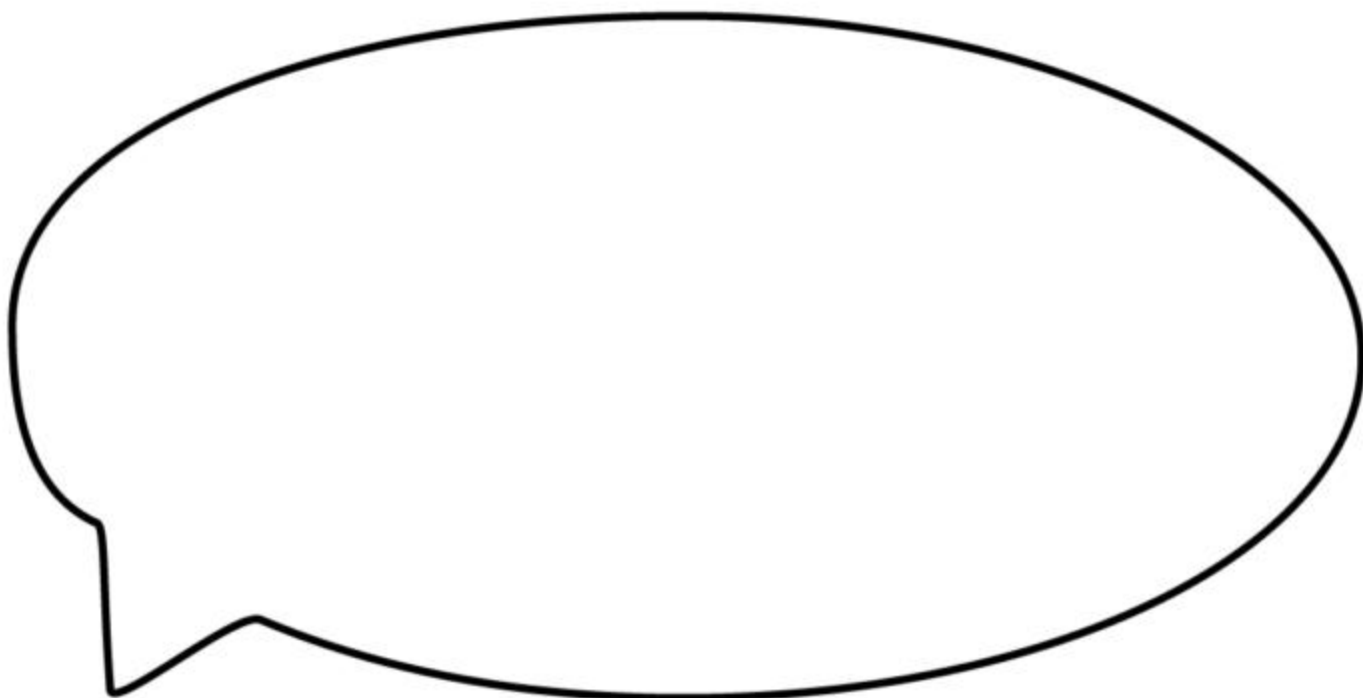
À noter que cette stratégie n'est pas propre au Québec : elle a été utilisée sur le plan canadien et ailleurs à divers moments dans l'histoire pour freiner l'arrivée de certains groupes et préserver une identité nationale perçue comme homogène.

MYTHE 4



*Les personnes migrantes
exercent une pression
excessive sur les services
publics.*

CHANGE TA VISION



AMNISTIE
INTERNATIONALE



MYTHE 4



Les personnes migrantes exercent une pression excessive sur les services publics

La pression sur les services publics, tels que les soins de santé et l'éducation, n'est pas une nouveauté au Québec. Elle résulte de choix politiques, comme les sous-investissements prolongés et des coupes budgétaires dans plusieurs secteurs essentiels. En réalité, les personnes migrantes sont des contribuables au même titre que le reste de la population. De plus, les personnes migrantes et immigrantes contribuent de façon importante aux services offerts à la population, puisque plusieurs travaillent dans les hôpitaux, les écoles et les garderies, entre autres. Elles paient des impôts et contribuent aux prestations sociales, sans toujours avoir accès elles-mêmes aux services et prestations qu'elles offrent.

Dans les dernières années, les personnes migrantes sont devenues le bouc émissaire privilégié du gouvernement et de certains partis politiques. Elles sont pointées du doigt pour de nombreux problèmes sociaux



Dans les faits, les personnes migrantes avec un statut temporaire sont exclues, dans beaucoup de cas, des services publics et des avantages sociaux offerts à la population en général. Bon nombre d'entre elles ne sont pas admissibles, par exemple, aux logements sociaux, au régime public d'assurance maladie et aux allocations familiales provinciale et fédérale.

Les personnes demandeuses d'asile comme les étudiantes et étudiants internationaux – qui représentaient ensemble plus de la moitié des personnes résidentes temporaires en 2024 – sont exclues de la couverture publique en matière de soins de santé. Le reste, soit environ 42,7 %, était composé de travailleuses et travailleurs temporaires, dont seuls certain·e·s sont admissibles à la RAMQ. Les personnes avec un statut migratoire temporaire doivent résider au Canada depuis au moins 18 mois pour être éligibles aux allocations familiales québécoises et celles en processus de demande d'asile y sont inadmissibles, même si la majorité d'entre elles occupent un emploi et paient des impôts.

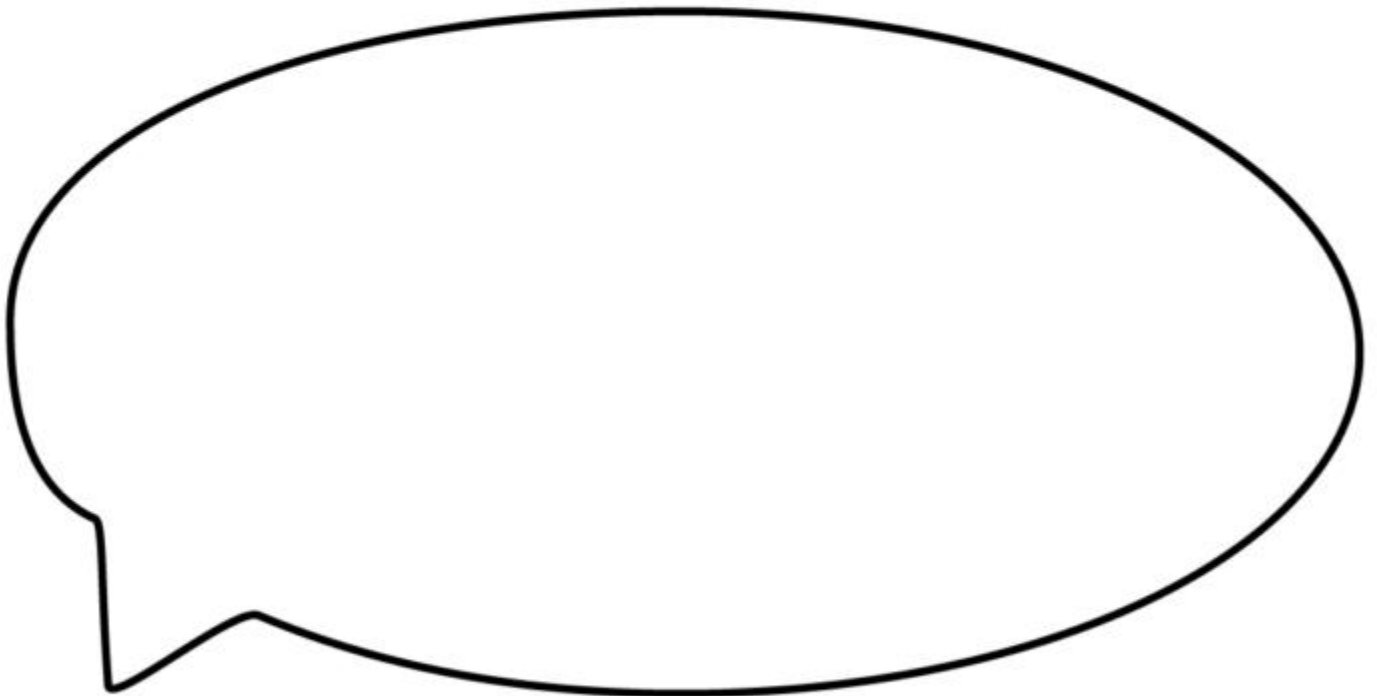
En 2018, le gouvernement a privé les familles demandeuses d'asile de l'accès aux services de garde subventionnés, et continue à mener une bataille légale acharnée pour poursuivre cette exclusion, malgré des décisions de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec en faveur des familles demandeuses d'asile. L'arrêt de la Cour d'appel précisait d'ailleurs que l'accès aux services de garde pour les familles en demande d'asile n'entraînera pas d'impact économique significatif.

MYTHE 5



*Les personnes
sans statut sont
« illégales ».*

CHANGE TA VISION



MYTHE 5



Les personnes sans statut sont « illégales »



La grande majorité des personnes sans statut sont entrées au Québec ou au Canada de manière légale, et ont perdu leur statut par la suite en raison d'un système migratoire complexe et restrictif. Elles se retrouvent souvent piégées par des politiques favorisant la précarité de statut.



Certaines de ces personnes sont venues avec un visa temporaire (travail, études, visiteur), mais n'ont pas pu le renouveler ou en obtenir un nouveau. D'autres sont venues en tant que demandeuses d'asile et, après le refus de leur demande, sont restées, ne voyant souvent pas le retour dans leur pays comme une alternative viable.



Les démarches administratives pour renouveler, prolonger ou rétablir le statut légal migratoire sont extrêmement complexes, et se combinent à d'autres obstacles, comme la barrière de la langue, le manque de coordination entre institutions, les délais de traitement excessifs ou l'accès limité à des services juridiques abordables ou encore des situations de violence conjugale, plaçant de nombreuses personnes en situation de précarité et les exposant à la perte de leur statut.

Une fois qu'une personne a perdu son statut, ce dernier devient extrêmement difficile à rétablir. Les personnes sans statut sont contraintes à vivre dans la clandestinité pour éviter le renvoi vers leur pays d'origine, avec pratiquement aucun droit social ou accès à des services, notamment aux soins de santé. Cette précarité les rend particulièrement vulnérables à l'exploitation, car elles vivent dans la peur constante d'être découvertes et renvoyées.

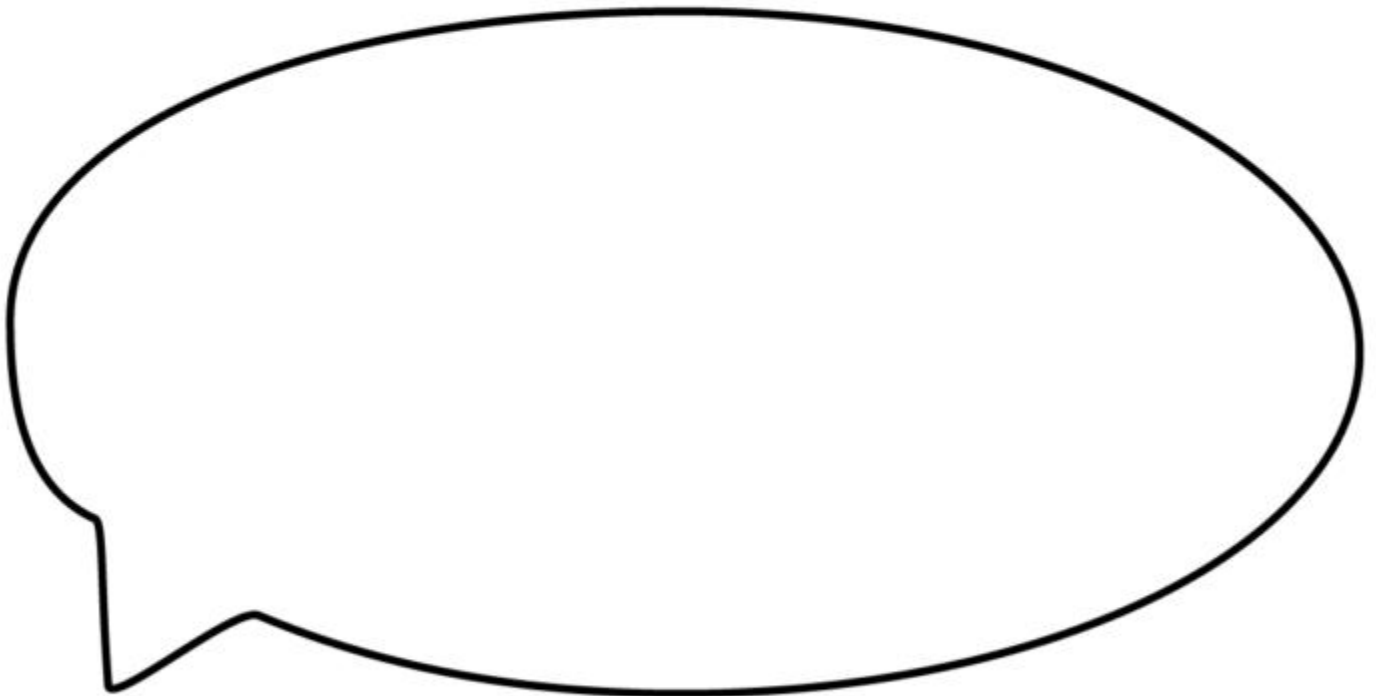
En favorisant de plus en plus la migration temporaire – et donc des statuts précaires – au détriment de l'immigration permanente, les politiques d'immigration canadiennes et québécoises exposent davantage de personnes au risque de devenir “des sans statut”.

MYTHE 6



*Les personnes migrantes
sont responsables
de la crise du logement
au Québec.*

CHANGE TA VISION



MYTHE 6



Les personnes migrantes sont responsables de la crise du logement au Québec



La crise du logement, qui se manifeste par un manque de logements locatifs à prix abordables, n'est pas un phénomène nouveau au Québec. Il s'agit d'un enjeu qui prend de l'ampleur depuis environ 30 ans au Québec et donc qui existe bien avant la hausse récente de l'immigration temporaire. Elle résulte de décisions politiques, comme le fait de ne pas construire assez de logements sociaux et de la marchandisation du logement, c'est-à-dire, le processus de transformation du logement en une simple marchandise ou un actif financier plutôt qu'en un droit fondamental.



Depuis les années 1990, un sous-financement chronique du logement social, un encadrement insuffisant du marché locatif et de la spéculation immobilière ont favorisé les hausses abusives de loyers et les évictions frauduleuses.

En parallèle, la conversion de logements locatifs en condos ou en hébergements temporaires de type Airbnb ont exacerbé la pénurie.

Selon les chercheur-es, il est erroné d'attribuer la crise du logement à l'arrivée des personnes immigrantes, pour plusieurs raisons :

- En 2022 les nouvelles personnes immigrantes ne représentaient que 0,8 % de la population totale du Québec, et la part des personnes migrantes avec un statut temporaire n'était que de 1,1 %. Ces proportions montrent que les personnes immigrantes ne constituent qu'une faible part de la nouvelle demande en logement.
- La crise du logement touche plusieurs villes québécoises où on compte très peu de personnes migrantes comme Drummondville, Saguenay et Trois-Rivières.
- De plus, au Québec, les personnes migrantes avec un statut temporaire n'occupent pas les logements sociaux, car ils et elles n'y sont pas admissibles. Donc une baisse des taux d'immigration n'offrirait aucun allègement aux quelques 35 000 personnes qui sont en attente d'un logement social

Les travailleur-se-s étrangers temporaires sont souvent logé-es- par leur employeur, sur le lieu du travail, et donc ne font pas partie de la demande générale de logement.

“

100% du problème de logement vient de l'augmentation du nombre d'immigrants temporaires

Premier ministre du Québec, François Legault

”

Dans les faits, les personnes migrantes sont les premières victimes de la crise du logement. Parce qu'elles gagnent souvent moins et font face à de la discrimination ou à des loyers trop élevés quand elles cherchent un logement. Les personnes à statut temporaire vivent souvent dans des conditions de logement précaires, insalubres, et en situation de surpeuplement. Par ailleurs, les travailleurs et travailleuses migrant-e-s logé-e-s par leur employeur sont souvent contraint-e-s de vivre dans des conditions de logement inférieures aux normes canadiennes et internationales.

Enfin, il faut aussi souligner qu'il y a de plus en plus une forte sollicitation des personnes migrantes dans la construction, un secteur clé pour accélérer la création de logements. Elles font donc partie de la solution, plutôt que d'être à la racine du problème !

ANNEXE 6 : TABLEAU DE RÉPONSES AUQUEL SE RÉFÉRER POUR LES ACTIVITÉS 2 ET 3

ARTICLES	MYTHES	MODE LUNETTES JAUNES	FAITS
Mathieu Bock-Côté <u>Non, le Québec n’a pas les moyens d’accueillir davantage de migrants, absolument pas</u> – Le Journal de Montréal (2025)	Le Québec accueille « trop » de personnes immigrantes (Mythe 1)	Le Québec a besoin de plus de monde : sans immigration, sa croissance démographique stagnerait et le vieillissement de la population accélérerait.	- Le Canada dépend de l’immigration, qui a représenté 97,3 % de sa croissance démographique en 2024 (724 586 personnes). Sans elle, la population stagnerait. Source : <u>Statistique Canada – Estimations de la population du Canada, quatrième trimestre de 2024</u> - Le nombre de personnes immigrantes permanentes n’augmente pas proportionnellement à la population. Au contraire, depuis 2009, la proportion de nouvelles admissions permanentes par rapport à la population totale du Québec a légèrement diminué chaque année, passant de 0,63 % à 0,57 % en 2023. Source : Livret Brisons les mythes sur les personnes im-migrantes. - Ce qui a augmenté, c’est surtout l’immigration temporaire (travailleurs et travailleuses temporaires, étudiant·e·s étranger·ère·s). Cette hausse résulte de choix politiques favorisant les statuts temporaires, pas d’une arrivée incontrôlée.

ARTICLES	MYTHES	MODE LUNETTES JAUNES	FAITS
Mathieu Bock-Côté <u>Non, le Québec n'a pas les moyens d'accueillir davantage de migrants, absolument pas</u> – Le Journal de Montréal (2025) Patrick Bellerose <u>Demandeurs d'asile : Québec évoque une crise humanitaire</u> - Le Journal de Québec (2024)	On accueille « toute la misère du monde » (Mythe 2)	Les gens qui demandent l'asile au Canada ont le droit de chercher l'asile et la protection : il s'agit d'un droit reconnu officiellement dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Convention de Genève de 1951.	- À l'échelle mondiale, 73 % des réfugié·e·s sont accueilli·e·s par des pays à revenu faible ou intermédiaire. Source livret sur les mythes envers les personnes immigrantes. - En 2024, 68 % des personnes réfugiées ont trouvé refuge dans un pays voisin du leur). Source : <u>UNHCR's Refugee Population Statistics Database</u> - En 2024, dans le monde, 8,4 millions de personnes ont fait des demandes d'asile, dont 272 440 (0,03 %) au Canada. Source : <u>Brisons les mythes sur les personnes im·migrantes! (2025)</u> - Le Canada ne figure pas sur les listes des dix pays accueillant le plus grand nombre de personnes réfugiées, que ce soit en nombre absolu ou par rapport à sa population Source : <u>Brisons les mythes sur les personnes im·migrantes ! (2025)</u> - 68 % des personnes réfugiées dans le monde sont accueillies par des pays à revenu faible ou intermédiaire. Source : <u>UNHCR's Refugee Population Statistics Database</u>

ARTICLES	MYTHES	MODE LUNETTES JAUNES	FAITS
Valérie Boicclair <u>Il serait « suicidaire » d'accueillir plus de 50 000 immigrants par an, affirme Legault</u> – Radio-Canada info (28 septembre 2022)	La « capacité d'accueil » du Québec/Canada est atteinte (Mythe 3)	La « capacité d'accueil » dépend de choix politiques ; ce n'est pas simplement un calcul scientifique.	- La capacité d'accueil n'est pas une limite fixe. Elle dépend notamment des investissements effectués dans les secteurs du logement, des services publics, des infrastructures et des programmes d'intégration. - Le concept de « capacité d'accueil » est une construction politique et a déjà été utilisé pour restreindre l'immigration. - Il peut alimenter des discours stigmatisants présentant les personnes migrantes comme un fardeau. - Les personnes immigrantes ne suscitent pas seulement des coûts pour la société. Elles contribuent également à l'économie et à la vie collective en travaillant, en payant des impôts, en créant des entreprises, en occupant des emplois essentiels et en participant à la vitalité des communautés.

ARTICLES	MYTHES	MODE LUNETTES JAUNES	FAITS
Mathieu Bock-Côté <u>Non, le Québec n'a pas les moyens d'accueillir davantage de migrants, absolument pas</u> – Le Journal de Montréal (2025) Patrick Bellerose <u>Demandeurs d'asile : Québec évoque une crise humanitaire-</u> - Le Journal de Québec (2024)	« Les personnes migrantes exercent une pression excessive sur les services publics » (Mythe 4)	La pression sur les services publics est surtout liée à des choix politiques et à leur sous-financement. Les personnes migrantes contribuent davantage en impôts et en cotisations qu'ils ne reçoivent en services sur l'ensemble de leur vie.	- Plusieurs des personnes migrantes travaillent dans des secteurs essentiels (santé, éducation, garderies). - Beaucoup de migrant-e-s temporaires n'ont même pas accès aux services publics qu'elles et ils contribuent à financer. - Dans les années 2010, les travailleurs immigrants ont représenté 84 % de la croissance totale de la population active canadienne, et 55 % de la croissance des emplois hautement et moyennement qualifiés. <u>Statistique Canada — L'immigration comme source d'offre de main-d'œuvre(2022)</u> - Les entreprises détenues majoritairement par des immigrants au Canada paient en moyenne 16 % de plus en impôts nets par employé que celles détenues par des personnes nées au Canada (données 2001-2020). <u>Statistique Canada — Rendement économique et fiscal des entreprises appartenant à des immigrants(2025)</u> - Les entreprises détenues par des immigrants en situation minoritaire au Canada affichent une productivité du travail 2,4 % supérieure à celle des entreprises détenues par des personnes nées au Canada, et versent 23 % de plus en impôts nets par employé (Statistique Canada, données 2001-2020). <u>Statistique Canada — Rendement économique et fiscal des entreprises appartenant à des immigrants(2025)</u>

ARTICLES	MYTHES	MODE LUNETTES JAUNES	FAITS
Émilie Bergeron « Réfugiés illégaux » : Pierre Poilievre évite de critiquer les propos de Richard Martel La Presse canadienne dans L'actualité (10 janvier 2023)	« Les personnes sans statut sont illégales » (Mythe 5)	La majorité des personnes sans statut sont entrées légalement (visa, permis d'études, travail, demande d'asile).	- La majorité des personnes sans statut sont entrées légalement (visa, permis d'études, travail, demande d'asile). Bon nombre d'entre elles ont perdu leur statut à cause : • de procédures administratives complexes ; • de délais ; • de conditions restrictives du système migratoire.

ARTICLES	MYTHES	MODE LUNETTES JAUNES	FAITS
Geneviève Lajoie <u>Une « situation d'urgence » : les immigrants temporaires responsables à 100 % de la crise du logement</u>, selon Legault - Le Journal de Québec (2024)	« Les personnes migrantes causent la crise du logement » (Mythe 6)	La crise du logement est causée par des décennies de sous-investissement et de spéculation immobilière, et non par les personnes immigrantes.	- La crise du logement dure depuis environ 30 ans. Elle a commencé bien avant la hausse récente de l'immigration. Elle est liée : • au manque de logements sociaux ; • à la spéculation immobilière ; • à la marchandisation du logement ; • aux conversions de logements en Airbnb ou condos. - Les personnes immigrantes représentent une faible part de la demande en logement. - Les personnes immigrantes sont aussi victimes de la crise du logement. - La SCHL estime qu'il faudra 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 pour rétablir l'abordabilité au Canada. Cette pénurie est attribuée principalement au manque de construction (zonage, délais d'approbation, pénurie de main-d'œuvre), pas à la croissance démographique. <u>SCHL/CMHC — Canada's Housing Supply Shortage: Restoring Affordability by 2030(2022)</u>

ARTICLES	MYTHES	MODE LUNETTES JAUNES	FAITS
			– En 2021, 37,8 % des immigrants récents locataires vivaient dans un logement de taille non convenable (surpeuplement), soit le double du taux de l'ensemble des locataires (18,9 %). <u>Statistique Canada — Expériences en matière de logement : immigrants récents locataires, 2021(2023)</u> – Au rythme actuel de construction, le parc canadien n'atteindra que 19 millions de logements d'ici 2030, alors qu'il en faudrait plus de 22 millions — un déficit structurel accumulé sur des décennies, antérieur à toute hausse récente d'immigration. <u>SCHL/CMHC — Canada's Housing Supply Shortage: Restoring Affordability by 2030(2022)</u>